CORPS GRAND-DUCAL
INCENDIE & SECOURS

Référentiel Emploi & Activités (REA)

Version 7.0

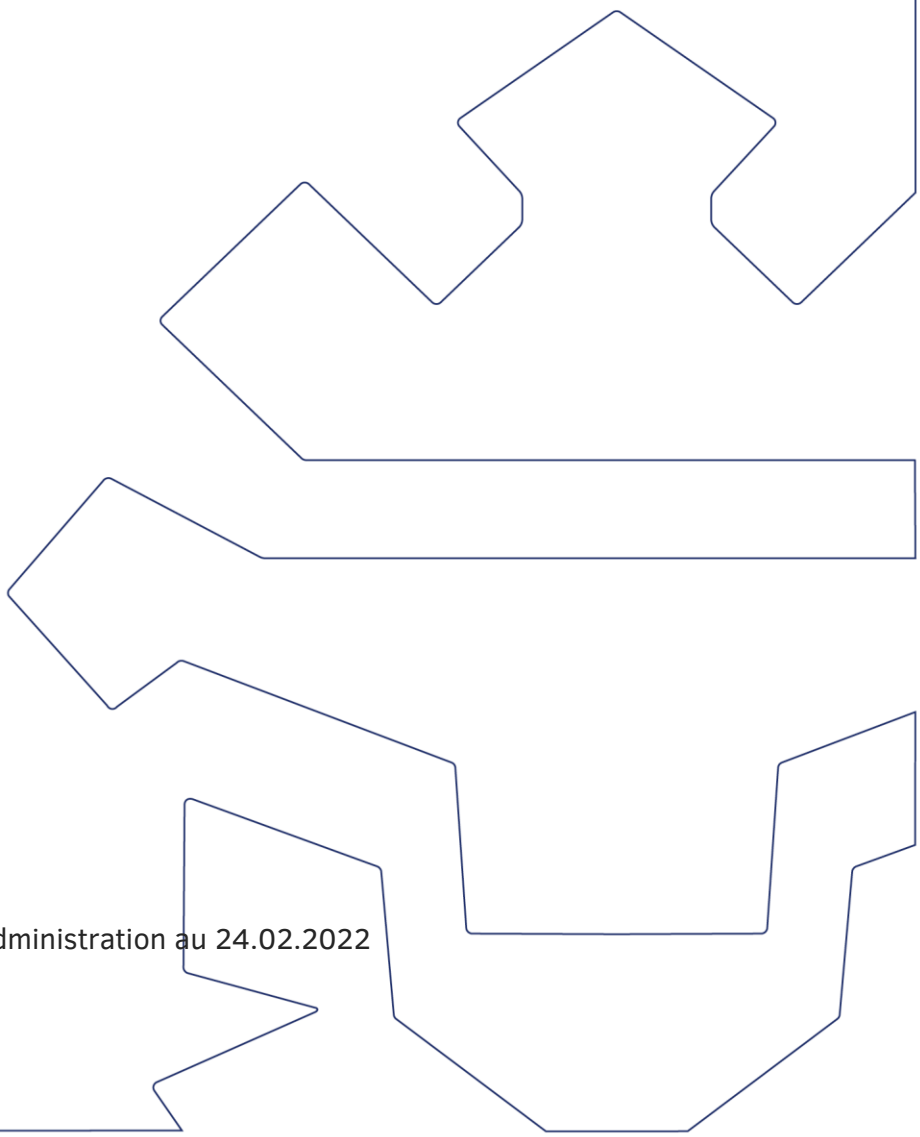

Version validée par le Conseil d'administration au 24.02.2022

INHALTSVERZEICHNIS

1 Préambule 7

1.1 Fonctionnement général par volet 7

1.2 Spécificités des fiches REA pour les emplois uniquement accessibles aux agents professionnels 8

1.3 Spécificités des fiches REA des GIS 8

1.4 Spécificités des fiches REA Instruction 8

1.5 Système de permanence ou certification d'une activité opérationnelle 9

1.6 Modalités d'application spécifiques des REA, dispositions communes PV et PP 9

1.7 Modalités d'application spécifiques des REA, dispositions pompiers volontaires 10

1.8 Modalités d'application spécifiques des REA, dispositions pompiers professionnels 11

2 Volet REA Secours à Personnes (SAP) 12

2.1 Equipier-stagiaire SAP 13

2.2 Equipier SAP 15

2.3 Chef de binôme SAP 17

2.4 Chef d'agrès SAP 19

3 Volet REA Incendie/Sauvetage (INCSA) 21

3.1 Equipier-stagiaire INCSA 22

3.2 Equipier INCSA 24

3.3 Chef de binôme INCSA 26

3.4 Chef d'agrès INCSA 28

4 Volet REA Commandement (COM) 30

4.1 Chef de section 31

4.2 Chef de peloton 33

4.3 Chef de compagnie 35

4.4 Chef de bataillon 37

4.5 Directeur de garde 39

5 Volet REA CSU112 (CSU) 41
5.1 Opérateur CSU112 42
5.2 Chef de salle CSU112 44
6 Volet REA médical et santé (DMS) 46
6.1 Infirmier 47
6.2 Médecin 49
6.3 Médecin vétérinaire pompier 51
6.4 Pharmacien 53
6.1 Officier santé CSU (OS-CSU) 54
6.2 Officier santé SSI (OS-SSI) 55
6.3 Directeur des secours médicaux (DSM) 56
7 Volet REA Service d'aide médicale urgente (SAMU) 58
7.1 Infirmier SAMU 59
7.2 Médecin SAMU 61
7.3 Chef de base adjoint SAMU 62
7.4 Chef de base SAMU 64
7.5 Chef des secours médicaux (CSM) 66
8 Volet REA managérial 68
8.1 Chef d'équipe 69
8.2 Chef d'unité 70
8.2.1 Chef d'unité formation 71
8.2.2 Chef d'unité technique et logistique 73
8.2.3 Chef d'unité administrative et financière 75
8.2.4 Chef d'unité prévention et planification 77
8.3 Chef de Centre d'Incendie et de Secours 79
8.4 Chef de Zone 81
8.5 Chef de Service 81
8.6 Chef de Département 81
8.7 Directeur fonctionnel 81
8.8 Directeur général 81
9 Volet REA Instruction (INS) 82

9.1 Moniteur 83
9.2 Instructeur formation incendie et sauvetage niveau I (IFIS 1) 85
9.2.1 Spécialisation facultative – Formateur ARI I.3 87
9.2.2 Spécialisation facultative – Formateur moyens élévateurs aériens « DLK/TMF » 88
9.2.3 Spécialisation facultative – Formateur protection anti-chute « ABSTUSI » 89
9.3 Instructeur secours à personnes niveau I (ISAP 1) 90
9.4 Instructeur formation incendie et sauvetage niveau II (IFIS 2) 92
9.4.1 Spécialisation facultative – Formateur feu réel 94
9.4.2 Spécialisation facultative – Formateur ARI II.1 95
9.5 Instructeur secours à personnes niveau II (ISAP 2) 96
9.6 Instructeur formation incendie et sauvetage niveau III (IFIS 3) 98
10 Volet REA GIS CSL 101
10.1 Equipier-Stagiaire GIS CSL 102
10.2 Equipier GIS CSL 104
10.3 Chef de binôme GIS CSL 106
10.4 Chef de section GIS CSL 108
10.5 Chef de groupe GIS CSL 110
11 Volet REA GIS CYNO 112
11.1 Equipier-Stagiaire GIS CYNO 113
11.2 Equipier GIS CYNO 115
11.3 Chef de binôme GIS CYNO 117
11.4 Chef de section GIS CYNO 119
11.5 Chef de groupe GIS CYNO 121
12 Volet REA GIS GACO 123
12.1 Equipier-Stagiaire GIS GACO 124
12.2 Equipier GIS GACO 126
12.3 Chef de binôme GIS GACO 128
12.4 Chef de section GIS GACO 130
12.5 Chef de groupe GIS GACO 132
13 Volet REA GIS GRIMP 134
13.1 Equipier-Stagiaire GIS GRIMP 135
13.2 Equipier GIS GRIMP 137

13.3 Chef de binôme GIS GRIMP 139
13.4 Chef de section GIS GRIMP 141
13.5 Chef de groupe GIS GRIMP 144
14 Volet REA GIS GSAN 146
14.1 Equipier-Stagiaire GIS GSAN 147
14.2 Equipier GIS GSAN 149
14.3 Chef de binôme GIS GSAN 151
14.4 Chef de section GIS GSAN 153
14.5 Chef de groupe GIS GSAN 155
15 Volet REA GIS GSAQ 157
15.1 Equipier-Stagiaire GIS GSAQ 158
15.2 Equipier GIS GSAQ 160
15.3 Chef de binôme GIS GSAQ 162
15.4 Chef de section GIS GSAQ 164
15.5 Chef de groupe GIS GSAQ 166
16 Volet REA GIS GSP 168
16.1 Equipier-Stagiaire GIS GSP 169
16.2 Equipier GIS GSP 171
16.3 Chef de binôme GIS GSP 173
16.4 Chef de section GIS GSP 175
16.5 Chef de groupe GIS GSP 178
17 Volet REA GIS CBRN 181
17.1 Equipier-Stagiaire GIS NRBC 181
17.2 Equipier GIS NRBC 184
17.3 Chef de binôme GIS NRBC 187
17.4 Chef de section GIS NRBC 190
17.5 Chef de groupe GIS NRBC 193
18 Volet REA HIT 196
18.1 Equipier-Stagiaire HIT 197
18.2 Equipier HIT 199

18.3 Chef de binôme HIT 201
18.4 Chef de section HIT 204
18.5 Chef de groupe HIT 207
19 GIS GATO 210
19.1 Equipier stagiaire GIS GATO 211
19.2 Equipier GIS GATO 213
19.3 Chef de binôme GIS GATO 215
19.4 Chef de section GIS GATO 217
19.5 Chef de groupe GIS GATO 219
20 Volet REA Encadrement jeunes-pompiers 222
20.1 Assistant jeunes-pompiers 223
20.2 Moniteur-adjoint jeunes-pompiers 225
20.3 Chef d'unité-Moniteur jeunes-pompiers 227
21 Suivi des modifications 229
21.1 Version 1.0 du 28 juin 2018 229
21.2 Version 2.0 du 26 juillet 2018 229
21.3 Version 3.0 du 18 juin 2020 229
21.1 Version 4.0 du 16 juillet 2020 230
21.2 Version 5.0 du 19 novembre 2020 230
21.3 Version 6.0 du 11 février 2021 230
21.4 Version 7.0 du 24 février 2022 230

1 Préambule

1.1 Fonctionnement général par volet

Pour chaque volet du référentiel emploi et activités (REA) le pompier volontaire ou professionnel est tenu de se conformer aux conditions d'exercice décrites dans la fiche REA de l'emploi la plus élevée. Par exemple :

- Un pompier actif dans le volet secours à personnes (SAP) en tant que chef de binôme doit se conformer aux conditions d'exercice de cette fiche REA afin de garder cet emploi ;
- Au cas où le pompier ne répond pas ou plus aux conditions d'exercice de cet emploi, il risque
    - soit de perdre cet emploi et de se voir attribuer l'emploi inférieur, en occurrence celui d'équipier SAP (sous condition de répondre aux conditions d'exercice de cet emploi). Dans l'hypothèse que le pompier occupe l'emploi d'équipier, une exception peut être accordée sur base d'un avis motivé du chef CIS/GIS et validation de l'avis par le chef de zone (pour les CIS) ou la DCO (pour les GIS) en ce qui concerne la condition des heures de permanence à prester
    - soit de perdre temporairement cet emploi et de devoir suivre une formation de mise à niveau si la perte de l'emploi est dû à un manque au niveau de la formation continue,
    - soit de perdre temporairement cet emploi et de devoir suivre les consignes du service santé au travail des pompiers si la perte de l'emploi est dû à une restriction au niveau médical,
    - soit de perdre définitivement son emploi du volet SAP au cas où les restrictions médicales seraient définitives, ou si le pompier volontaire exprime son souhait de ne plus vouloir exercer un emploi de ce volet. Dans ce cas de figure, trois options sont possibles :
        - le pompier répond aux conditions d'exercice d'un autre volet (par exemple INCSA), alors il reste pompier opérationnel ;
        - le pompier volontaire ne répond à plus aucune condition d'exercice d'un autre volet opérationnel, alors le pompier volontaire peut demander soit d'intégrer les pompiers de support, soit d'intégrer les rangs des vétérans. Dans tous les cas, il doit répondre aux critères définis dans le règlement grand-ducal pour l'accès à cette catégorie de pompiers volontaires ;
        - le pompier professionnel ne répondant a plus aucune condition d'exercice sera orienté vers la procédure de reclassement interne.

Les pompiers volontaires et professionnels qui ont une activité dans plusieurs volets, sont tenus de se conformer au cumul des conditions d'exercice de chaque volet. Un pompier volontaire ou professionnel, qui est nommé à un emploi dans le volet SAP, INCSA, COM et un GIS, doit par conséquence répondre aux conditions d'exercice de leur emploi le plus élevé de chacun des 4 volets. Les heures de formation et de permanence se cumulent donc et le pompier ne saura compenser le manque dans un volet par ce qu'il aurait fait de plus dans un autre volet.

1.2 Spécificités des fiches REA pour les emplois uniquement accessibles aux agents professionnels

Certains emplois opérationnels et managériaux sont réservés aux agents professionnels du CGDIS. Il s'agit notamment des emplois du volet REA managérial suivants :

- Chef d'équipe
- Chef de service
- Chef de zone
- Chef de département
- Directeur fonctionnel
- Directeur général

Pour l'exécution de ces emplois, les agents professionnels en question sont tenus à respecter leur description de fonction.

1.3 Spécificités des fiches REA des GIS

La formation initiale et continue ainsi que la gestion du maintien des acquis des pompiers volontaires et professionnels des groupes d'interventions spécialisées demande non seulement une formation dans le domaine de la pédagogie mais surtout une expertise très spécifique dans le domaine de chaque GIS.

De ce fait, les titulaires d'un emploi GIS de niveau chef de section GIS assument en plus le rôle de formateur GIS sans pour autant obtenir une autre nomination. Il leur est toutefois vivement recommandé de suivre un cours d'initiation commun pour instructeurs (ICI) et de participer à la formation continue pour instructeurs afin d'être à la hauteur d'un point de vue didactique et andragogique.
L'emploi de chef de section GIS autorise son titulaire de dispenser des formations au sein de son GIS ainsi que d'intervenir dans toute autre formation proposée par l'INFS pour les sujets en relation avec les compétences du GIS respectif.

1.4 Spécificités des fiches REA Instruction

Mise à part l'emploi moniteur, tout pompier volontaire et professionnel souhaitant obtenir ou garder son emploi d'instructeur, quel que soit le niveau, doit être en possession d'un emploi dans le volet pour lequel il souhaite instruire. Par exemple, afin de pouvoir instruire dans le domaine du INCSA, un pompier volontaire ou professionnel doit également avoir l'emploi pour lequel il donne cours, c.-à-d. pour participer à l'instruction dans une formation FIS I, le pompier doit au moins disposer de l'emploi équipier INCSA.

La perte de l'emploi opérationnel dans un des volets engendre automatiquement la perte de l'emploi d'instructeur dans ce volet.

Seul exception constitue l'emploi de moniteur. Donc un pompier ayant perdu son emploi opérationnel dans un volet peut toujours continuer à donner cours en tant que moniteur.

1.5 Système de permanence ou certification d'une activité opérationnelle

A partir du moment où l'ensemble des CIS/GIS sera intégré dans le Portail CGDIS en ce qui concerne la gestion des permanences et la gestion de la disponibilité des pompiers volontaires, le système de permanence sera le système de référence.

En attendant que cette transition se fasse, les deux systèmes sont autorisés. Pour le pompier volontaire affecté à un CIS/GIS qui fonctionne par système de permanence, c'est ce système qui prime. Pour les autres CIS/GIS, c'est le chef du CIS/GIS qui certifie l'activité opérationnelle régulière du pompier volontaire afin de pouvoir continuer à tenir l'emploi en question.

1.6 Modalités d'application spécifiques des REA, dispositions communes PV et PP

Perte d'un emploi :

La commission de reconnaissance des diplômes et de VAE de l'Institut national de formation des secours sera chargée d'analyser les demandes de remise à niveau dans le cadre de la perte d'un ou de plusieurs emplois par un PV ou PP.

Le pompier souhaitant récupérer un emploi qu'il a perdu suite à un arrêt temporaire d'activité dans un ou plusieurs domaines adresse une demande par emploi moyennant un formulaire standardisé à la commission de reconnaissance des diplômes et de VAE.

Suite à une analyse approfondie, la commission se prononce sur la demande du pompier. La décision lui est adressé par écrit. Dans le cadre de son analyse, la commission pourra inviter le demandeur à un entretien afin de s'expliquer sur ses motivations quant à la récupération de l'emploi.

Heures des garde chef d'agrès et chef binôme :

Seront comptabilisés en cumul les heures de garde SAP ou INCSA qu'elles soit prestées comme chef binôme ou comme chef d'agrès.

Bilan annuel de contrôle des conditions par emploi :

Le contrôle des conditions par emploi réalisées annuellement est vérifié sur base des critères suivants :

- Formation continue via les participations au niveau du LEVESO ;
- Aptitude médicale via les certificats au niveau du GEPS ;
- Gardes et permanences via les heures prestées au niveau du PORTAIL CGDIS.
- Heures de formation dispensées pour les besoins de l'INFS en tant qu'instructeur ou moniteur

Le pompier peut cumuler les critères qu'ils soient prestés en tant que pompier volontaire ou en tant que pompier professionnel.

Quoi qu'il en soit, le supérieur hiérarchique est tenu d'autoriser l'accomplissement des conditions de maintien des emplois durant le temps de travail du pompier professionnel. Il ne pourra en aucun cas être exigé au PP de prester des heures en PV afin de maintenir ses emplois professionnels.

Spécificité de l'emploi équipier SAP :

Etant donné que chaque pompier doit réussir au SAP 1 (emploi d'équipier SAP) afin de pouvoir avancer dans sa carrière en tant que pompier de branche INCSA, il sera demandé au participant du SAP 1 s'il souhaite activement s'orienter vers la branche SAP lors de la réalisation du SAP 1.

Vu les conditions de maintien de l'emploi d'équipier SAP, seul les pompiers souhaitant s'orienter vers la branche SAP (activité First Responder ou RTW) se voient attribuer l'emploi d'équipier SAP à la réussite de l'examen SAP 1.

1.7 Modalités d'application spécifiques des REA, dispositions pompiers volontaires

Les cours de base suivis par les sapeurs-pompiers volontaires au cours de l'année (p. ex. FIS III / SAP II, etc.) sont comptabilisés comme formation continue. Par conséquent, un équipier INCSA qui a suivi une formation FIS III.1 au cours de l'année n'est pas tenu de suivre une autre formation continue dans le domaine INCSA au cours de la même année afin de satisfaire aux conditions des fiches REA et de garder son emploi comme équipier INCSA. Cela suppose que le nombre d'heures de formation continue prescrites ait été atteint grâce au cours suivi en remplacement. De la même manière, les cours ARI (ARI I, ARI II etc.), dans lesquelles le pompier est obligé de porter un ARI sous la supervision de l'INFS, sont comptabilisés comme formation continue du domaine ARI (aux moins 2h par ans pour porteurs ARI).

La certification de la RCP et des actes invasifs constitue une exception à cette règle, elle doit être effectuée chaque année pour garder l'emploi de chef binôme SAP

Pour savoir à quel volet appartiennent les cours de base, il faut se référer à *l'Arrêté ministériel arrêtant le programme et le contenu des formations dispensées par l'Institut national de formation des secours du CGDIS* en vigueur.

1.8 Modalités d'application spécifiques des REA, dispositions pompiers professionnels

Heures de gardes minimales par branche :

Le maintien de l'emploi de chef de binôme INCSA et SAP (voir chef d'agrès pour les PP ayant réussi à l'examen de promotion) est obligatoire pour tout pompier professionnel du cadre de base. Ceci indépendamment du fait s'il est affecté dans un CIS ou dans tout autre service, département ou direction du CGDIS.

Le minimum de gardes et de formation continue par branche à réaliser est de :

- 100 heures de garde opérationnelle dans un CIS au niveau SAP ;
- 100 heures de garde opérationnelle dans un CIS au niveau INCSA ;
- 20 heures de formation continue dans le domaine SAP ;
- 20 heures de formation continue dans le domaine INCSA.

Le maintien de l'emploi de chef de section n'est pas obligatoire pour les pompiers professionnels du cadre de base et du cadre moyen ne travaillant plus en poste opérationnel au niveau d'un CIS. Il lui sera par contre toujours possible de réintégrer une fonction ou un poste nécessitant l'emploi de chef de section en suivant la procédure « perte d'emploi » décrite sous 1.6.

Si jamais la commission juge nécessaire une mise à niveau, tel que des stages ou des formations continues, celle-ci sera réalisée par le PP durant ses heures de travail. Cette mise à niveau ne devra en aucun cas avoir une répercussion sur les choix des candidats à un poste.

Exception temporaire maintien des emplois pour les PP du CSU 112 et CIS Aéroport :

Une dispense temporaire est accordée aux PP du cadre de base travaillant au CSU 112 et au CIS Aéroport en ce qui consiste les conditions de maintien d'emploi chef de binôme/chef d'agrès SAP & INCSA jusqu'au 31.12.2024.

Ces PP auront une garantie de remise à niveau identique à celle décrite ci-dessus dans le cadre de l'emploi chef de section.

Formations requises dans le cadre de l'avancement dans sa carrière professionnelle :

Toutes les formations nécessaires au PP dans le cadre de l'avancement dans la carrière du pompier professionnel devront être suivies en tant que pompier professionnel.

Aucune reconnaissance ni d'équivalence de diplômes ne pourra être acceptée. Il en est de même pour les pompiers en double statut, ou la formation requise qui serait déjà réussie en tant que pompier volontaire ne pourra pas être reconnue dans le cadre de l'avancement dans la carrière professionnelle.

2 Volet REA Secours à Personnes (SAP)

2.1 Equipier-stagiaire SAP

Emploi	Équipier stagiaire SAP
Mission	Assister à des missions de secours à des personnes sous la responsabilité d'un chef de binôme au niveau d'une ambulance ou d'un équipier au niveau d'une unité « First Responder » durant la période de stage

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Équipier SAP Chef de binôme SAP
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si : - L'agent provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier ou ; - L'agent est stagiaire pompier professionnel Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
Formations requises	CIC SAP I
Formation(s) continue(s)	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures

	Maintien des acquis au niveau du CIS

Activités exercées	
Activités principales	Assister lors d'une intervention de secours à personne
Activités complémentaires	néant

2.2 Equipier SAP

Emploi	Equipier SAP
Mission	Porter secours à des personnes sous la responsabilité d'un chef de binôme au niveau d'une ambulance ou porter secours à des personnes en autonomie en tant que « First Responder »

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme SAP
Niveau inférieur (N-1)	Equipier stagiaire SAP

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Avoir validé la période de stage CGDIS
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme SAP
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
Formations requises	CIC SAP I
Formation(s) continue(s)	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Maintien des acquis au niveau du CIS

Activités exercées	
Activités principales	Intervenir en cas de secours à personne Intervenir dans le cadre d'interventions « First Responder »

Activités complémentaires	néant

2.3 Chef de binôme SAP

Emploi	Chef de binôme SAP
Mission	Guider et commander son équipier binôme et porter secours à des personnes sous la responsabilité d'un chef de section ou chef d'agrès

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef d'agrès SAP Chef de section
Niveau inférieur (N-1)	Equipier SAP

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section Chef d'agrès SAP Chef des secours médicaux Médecin SAMU Infirmier SAMU
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
Formations requises	CIC SAP I SAP II
Formation(s) continue(s)	Formation continue annuelle de 16 heures dont obligatoirement la certification de la RCP et des actes invasifs appris Maintien des acquis au niveau du CIS

Activités exercées	
Activités principales	Diriger son équipe Coordonner son binôme lors des interventions Exécuter les tâches confiées et rendre compte Intervenir en qualité de chef de binôme pour des secours à personnes Manipuler et mettre en œuvre le matériel de secours à personne
Activités complémentaires	néant

2.4 Chef d'agrès SAP

Emploi	Chef d'agrès SAP
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de section ou d'un chef de peloton, un agrès lors des opérations de secours à personnes

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section Chef de peloton
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme SAP Equipier SAP

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef binôme SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section Officier de santé Chef des secours médicaux Médecin SAMU Infirmier SAMU
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
Formations requises	CIC SAP I SAP II COM I
Formation(s) continue(s)	Formation continue annuelle de 16 heures dont obligatoirement la certification de la RCP et des actes invasifs appris

	Maintien des acquis au niveau du CIS

Activités exercées	
Activités principales	Diriger son équipier ou son chef de binôme Coordonner son agrès lors des interventions Assumer les fonctions de COS Exécuter les tâches confiées et rendre compte Manipuler et mettre en œuvre le matériel de secours à personne
Activités complémentaires	Chauffeur SAMU

3 Volet REA Incendie/Sauvetage (INCSA)

3.1 Equipier-stagiaire INCSA

Emploi	Équipier stagiaire INCSA
Mission	Assister à des missions de lutte contre les incendies, d'intervention technique, d'accident de circulation et de secours à des personnes sous la responsabilité d'un chef de binôme

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Équipier INCSA Chef de binôme INCSA
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si : - L'agent provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier ou ; - L'agent est stagiaire pompier professionnel Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
Formations requises	CIC FIS I
Formation(s) continue(s)	4 heures de formation continue INCSA annuelle Maintien des acquis au niveau du CIS

Activités exercées	
Activités principales	Manipuler et mettre en œuvre le matériel de lutte contre les incendies, de sauvetage et de secours à personne
Activités complémentaires	néant

3.2 Equipier INCSA

Emploi	Equipier INCSA
Mission	Intervenir en cas d'incendie, d'intervention technique, d'accident de circulation et porter secours à des personnes sous la responsabilité d'un chef de binôme

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme INCSA
Niveau inférieur (N-1)	Equipier stagiaire INCSA

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Avoir validé la période de stage CGDIS
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme INCSA
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
Formations requises	CIC FIS I FIS II SAP I
Formation(s) continue(s)	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures 4 heures de formation continue INCSA annuelle

	Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnus équivalents les formations ANM, UVA ou ARI) Maintien des acquis au niveau du CIS

Activités exercées	
Activités principales	Exécuter les tâches confiées et rendre compte Manipuler et mettre en œuvre le matériel de lutte contre les incendies, de sauvetage et de secours à personne
Activités complémentaires	« First Responder » Machiniste différents engins (LF/HLF/DLK/TMF etc…)

3.3 Chef de binôme INCSA

Emploi	Chef de binôme INCSA
Mission	Intervenir, diriger son équipier et coordonner son binôme lors des opérations d'incendie et de sauvetage. Exécuter les tâches qui lui sont confiées lorsqu'il est placé sous l'autorité d'un chef de section ou d'un chef d'agrès

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef d'agrès INCSA Chef de section
Niveau inférieur (N-1)	Equipier INCSA

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA 2 ans d'expérience dans l'emploi d'équipier INCSA
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier INCSA Equipier SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section Chef d'agrès INCSA
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III SAP I ARI I ARI II

Formation(s) continue(s)	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures 4 heures de formation continue INCSA annuelle Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnus équivalents les formations ANM, UVA ou ARI) Maintien des acquis au niveau du CIS

Activités exercées	
Activités principales	Diriger son équipier Coordonner son binôme lors des interventions Exécuter les tâches confiées et rendre compte Manipuler et mettre en œuvre le matériel de lutte contre les incendies, de sauvetage et de secours à personne
Activités complémentaires	« First Responder » Machiniste différents engins (LF/HLF/DLK/TMF etc…)

3.4 Chef d'agrès INCSA

Emploi	Chef d'agrès INCSA
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de section ou d'un chef de peloton, un agrès lors des opérations de lutte contre l'incendie et de sauvetage

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section ou chef de peloton
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme ou équipier INCSA

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA 2 ans d'expérience dans l'emploi chef de binôme INCSA
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme INCSA
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section
Autres conditions d'accès souhaitables	néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I ARI II COM I SAP I Formation spécifique selon l'agrès (Grue – TMF – DLK – RW – Feu de forêt, …..)

Formation(s) continue(s)	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures 4 heures de formation continue INCSA annuelle Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnus équivalents les formations ANM, UVA ou ARI) Maintien des acquis au niveau du CIS

Activités exercées	
Activités principales	Diriger son équipier ou son chef de binôme Coordonner son agrès lors des interventions Assurer les fonctions de COS ou de chef de chantier Exécuter les tâches confiées et rendre compte Manipuler et mettre en œuvre le matériel de lutte contre les incendies, de sauvetage et de secours à personne
Activités complémentaires	« First Responder »

4 Volet REA Commandement (COM)

4.1 Chef de section

Emploi	Chef de section
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton, une section lors d'une opération de secours

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton
Niveau inférieur (N-1)	Chef d'agrès ou chef de binôme

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi chef de binôme INCSA
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme INCSA
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton
Autres conditions d'accès souhaitables	Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I ARI II COM I SAP I

	COM II
Formation(s) continue(s)	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures 8 heures de formation continue INCSA annuelle Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnus équivalents les formations ANM, UVA ou ARI) Maintien des acquis au niveau du CIS 4 heures de formation continue COM annuelle

Activités exercées	
Activités principales	Diriger ses chefs de binôme Coordonner sa section lors des interventions Assurer les fonctions de COS Commander une section comme chef de chantier Exécuter les tâches confiées et rendre compte
Activités complémentaires	Chef Point de transit Assistant chef de peloton

4.2 Chef de peloton

Emploi	Chef de peloton
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie, un peloton lors d'une opération de secours

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de compagnie
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans ou recrutement direct lieutenant-aspirant (volontaire ou professionnel)6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section ou recrutement direct lieutenant-aspirant (volontaire ou professionnel)
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de compagnie
Autres conditions d'accès souhaitables	Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 200 heures d'astreinte par an
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III COM I SAP I COM II COM III

	ou Formation d'officier-pompier
Formation(s) continue(s)	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures 4 heures de formation continue INCSA annuelle 8 heures de formation continue COM annuelle Maintien des acquis

Activités exercées	
Activités principales	Commander un peloton en tant que COS Commander un peloton comme chef de secteur
Activités complémentaires	Assistant Renseignement ou assistant Moyens dans un PC de compagnie, de bataillon ou au CGO Chef Point de transit

4.3 Chef de compagnie

Emploi	Chef de compagnie
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de bataillon, une compagnie lors des opérations de secours

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de bataillon
Niveau inférieur (N-1)	Chef de peloton

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de peloton
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de peloton
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de bataillon
Autres conditions d'accès souhaitables	Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Répondre aux exigences du cadre supérieur

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 500 heures d'astreinte par an
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III COM I SAP I COM II COM III COM IV ou Formation d'officier-pompier

	COM IV
Formation(s) continue(s)	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures 16 heures de formation continue COM annuelle Maintien des acquis

Activités exercées	
Activités principales	Commander une compagnie en tant que COS Commander une compagnie comme chef de secteur
Activités complémentaires	Assistant Action ou assistant Anticipation dans un PC de bataillon ou au CGO Coordinateur CGO Officier de liaison dans une structure de coordination interservices

4.4 Chef de bataillon

Emploi	Chef de bataillon
Mission	Commander seul ou sous l'autorité du directeur de garde, un bataillon lors des opérations de secours.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Directeur de garde
Niveau inférieur (N-1)	Chef de compagnie

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de compagnie
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de compagnie
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Directeur de garde
Autres conditions d'accès souhaitables	Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Répondre aux exigences du cadre supérieur

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III COM I SAP I COM II COM III COM IV COM V COM V ou

	Formation d'officier-pompier COM IV COM V
Formation(s) continue(s)	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures 16 heures de formation continue COM annuelle Maintien des acquis

Activités exercées	
Activités principales	Commander un bataillon en tant que COS Commander un bataillon comme chef de secteur
Activités complémentaires	Chef de PC de bataillon Coordinateur CGO Officier de liaison dans une structure de coordination interservices

4.5 Directeur de garde

Emploi	Directeur de garde
Mission	Coordonner sous la responsabilité du directeur général, l'engagement opérationnel de l'ensemble des moyens opérationnels du CGDIS.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Directeur général
Niveau inférieur (N-1)	Chef de bataillon

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Proposition par le Conseil d'administration
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de bataillon
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Directeur général
Autres conditions d'accès souhaitables	Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Répondre aux exigences du cadre supérieur

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III COM I SAP I COM II COM III COM IV COM V ou Formation d'officier-pompier COM IV

	COM V
Formation(s) continue(s)	16 heures de formation continue COM annuelle Maintien des acquis

Activités exercées	
Activités principales	Commander une opération de secours - en cas d'événement exceptionnel, prévisible ou non Garantir le maintien de la capacité opérationnelle du CGDIS Engager la responsabilité du CGDIS et représenter le CGDIS auprès des autorités
Activités complémentaires	Participer à la gestion de crise nationale ou internationale au sein de la cellule de crise

5 Volet REA CSU112 (CSU)

5.1 Opérateur CSU112

Emploi	Opérateur CSU 112
Mission	Réceptionner les appels de secours, réaliser la régulation et l'alerte des moyens de secours. Assurer le suivi et la coordination des interventions et la liaison avec d'autres acteurs.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Salle
Niveau inférieur (N-1)	/

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A ou Aptitude médicale B ou S possible avec adaptation spécifique des activités exercées
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef binôme SAP + INCSA
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Néant
Autres conditions d'accès souhaitables	Maitrise des 3 langues du pays ainsi qu'un niveau de communication oral en anglais

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A ou Aptitude médicale B ou S possible avec adaptation spécifique des activités exercées Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 48 heures de stage INCSA et/ou SAP par an (si aptitude médicale A/B) Minimum 860 heures de permanence CSU112 par an
Formation requises	CSU I CIC FIS I FIS II FIS III SAP I

	SAP II COM I
Formation(s) continue(s)	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Si aptitude médicale A : 4 heures de formation continue INCSA annuelle 24 heures de formation continue spécifique à l'emploi d'opérateur

Activités exercées	
Activités principales	Réceptionner les appels de secours, réaliser suite à un questionnement standardisé la régulation et l'alerte des moyens de secours. Assurer la communication avec les intervenants, le suivi et la coordination des interventions. Renseigner les appelants et assurer la liaison avec d'autres acteurs. Assurer le suivi et la coordination des interventions et la liaison avec d'autres acteurs.
Activités complémentaires	Assurer des missions dans le cadre du CGO, de la salle de débordement et poste de commandement.

5.2 Chef de salle CSU112

Emploi	Chef de Salle CSU 112
Mission	Coordonner la régulation et l'alerte des moyens de secours. Assurer le suivi et la coordination des interventions et la liaison avec les instances nationales et internationales.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Coordinateur CGO
Niveau inférieur (N-1)	Opérateur CSU 112

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A ou Aptitude médicale B ou S possible avec adaptation spécifique des activités exercées
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Opérateur CSU 112
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Coordinateur CGO Directeur de garde
Autres conditions d'accès souhaitables	Maitrise des 3 langues du pays ainsi que la langue anglaise. Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales. Répondre aux exigences du cadre moyen.

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A ou Aptitude médicale B ou S possible avec adaptation spécifique des activités exercées Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Selon aptitude médicale : Minimum 48 heures de stage INCSA, SAP, GIS et/ou COM par an Minimum 860 heures de permanence CSU112 par an
Formation requises	CSU II CSU I

	CIC FIS I FIS II FIS III SAP I SAP II COM I COM II COM III (possibilité de suivre la formation après la nomination au poste)
Formation(s) continue(s)	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Si aptitude médicale A : 4 heures de formation continue INCSA annuelle 4 heures de formation continue COM annuelle 24 heures de formation continue spécifique à l'emploi de chef de salle

Activités exercées	
Activités principales	Coordonner l'activé opérationnelle, la régulation et l'alerte des moyens de secours. Assurer la communication et la liaison avec les instances nationales et internationales. Renseigner le coordinateur CGO et la direction sur l'activité opérationnelle et la couverture opérationnelle. Contribuer à la gestion administrative et managerielle du CSU112 Veiller au maintien des équipements et infrastructures attribués au CSU112
Activités complémentaires	Assurer la posture opérationnelle de « Suivi » du CGO. Assurer des missions dans le cadre des postures opérationnelles « Appui » et « Crise » du CGO. Coordonner les actions de la salle de débordement. Assurer des missions dans un poste de commandement.

6 Volet REA médical et santé (DMS)

6.1 Infirmier

Emploi	Infirmier
Mission	Prodiguer des soins dans le cadre des interventions SAP

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Médecin SAMU, médecin, pharmacien, CSM ou DSM ou COS
Niveau inférieur (N-1)	/

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA comme « infirmier » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Infirmier ou infirmier spécialisé, autre que infirmier en anesthésie et réanimation
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef des secours médicaux, Médecin SAMU, Infirmier SAMU, Officier de Santé, Pharmacien, Pompier SAP
Autres conditions d'accès souhaitables	Formation complémentaire en « aide médicale urgente » au sens large du terme

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer comme infirmier au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Formations requises	Diplôme d'infirmier Formations internes spécifiques (SSI)
Formation(s) continue(s)	Formations internes Participation active aux exercices

Activités exercées	
Activités principales	Prodiguer des soins aux victimes et aux intervenants en dehors ou en complément des interventions SAMU
Activités complémentaires	Renfort en cas de déclenchement du plan NoVi Assurer le soutien sanitaire des interventions (SSI)

	Assistance lors des examens d'aptitude des pompiers (contrôle médical) Participation aux dispositifs prévisionnels de secours

6.2 Médecin

Emploi	Médecin
Mission	Prodiguer des soins médicaux dans le cadre des interventions SAP

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	CSM, DSM ou COS
Niveau inférieur (N-1)	Professionnels de la santé, pharmacien

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA comme « médecin » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Médecin
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef des secours médicaux, Médecin SAMU, Infirmier SAMU, Infirmier, Pharmacien, Officier de Santé
Autres conditions d'accès souhaitables	Formation complémentaire en « médecine d'urgence » au sens large du terme

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer la médecine au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Formations requises	Diplôme de médecin Formations internes spécifiques (à définir)
Formation(s) continue(s)	Formations internes Participation active aux exercices

Activités exercées	
Activités principales	Prodiguer des soins médicaux aux victimes et aux intervenants en dehors ou en complément des interventions SAMU
Activités complémentaires	Renfort médical en cas de déclenchement du plan NoVi

	Examens d’aptitude des pompiers (contrôle médical) Assurer le soutien sanitaire des interventions (SSI) Participation aux dispositifs prévisionnels de secours

6.3 Médecin vétérinaire pompier

Emploi	Médecin vétérinaire pompier
Mission	Supporter le GSAN dans le cadre des interventions du sauvetage animalier. Former les pompiers en matière de« sauvetage/secours animalier »

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de service vétérinaire ou COS
Niveau inférieur (N-1)	Pompiers du GSAN

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA comme « médecin vétérinaire pompier » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Médecin vétérinaire pompier
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de service vétérinaire, pompier GSAN. Fonction COS
Autres conditions d'accès souhaitables	Formation complémentaire en « vétérinaire urgentiste sécurité civile »

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer la médecine vétérinaire au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Formations requises	Diplôme de médecin vétérinaire (Bac +6)
Formation(s) continue(s)	Formations GSAN internes Participation active aux exercices

Activités exercées

Activités principales	Donner des premiers soins médicaux aux animaux, capture à distance et anesthésie comprise.
Activités complémentaires	Contribuer à la formation des pompiers du CGDIS dans le domaine du secours animalier

6.4 Pharmacien

Emploi	Pharmacien
Mission	Gérer l'appui en produits pharmaceutiques

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Médecin SAMU, médecin, CSM, DSM ou COS
Niveau inférieur (N-1)	Infirmier SAMU, infirmier

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA comme « pharmacien » Aptitude médicale catégorie S pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie S pour les agents professionnels.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Pharmacien
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Directeur des secours médicaux, Chef des secours médicaux, Médecin SAMU, Infirmier SAMU, Infirmier, Officier de Santé
Autres conditions d'accès souhaitables	

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer comme pharmacien au Luxembourg Aptitude médicale catégorie S pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie S pour les agents professionnels.
Formations requises	Diplôme de pharmacien
Formation(s) continue(s)	Formations internes et externes Participation active aux exercices

Activités exercées	
Activités principales	Gestion et appui en produits pharmaceutiques d'urgence
Activités complémentaires	Support en cas de déclenchement du plan NoVi Assistance et conseil en cas d'intervention NRBC Conseil en matière d'hygiène et de désinfection

6.1 Officier santé CSU (OS-CSU)

Emploi	Officier santé CSU (OS-CSU)
Missions	Coordination médicale / régulation pré-hospitalière / protection des pompiers

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Opérationnel : Chef de salle ou coordinateur CGO et DSM Fonctionnel : Chef du service de la coordination opérationnelle médicale
Niveau inférieur (N-1)	/

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA « Officier santé CSU »
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Infirmier ,infirmier spécialisé
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Médecin SAMU, infirmier SAMU, COS,DSM, chef de salle, opérateur
Autres conditions d'accès souhaitables	Formation COM / CSU

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer comme infirmier au Luxembourg
Formation requises	Diplôme d'infirmier ou d'infirmier spécialisé Formation interne spécifique « OS-CSU »
Formation(s) continue(s)	Formation continue interne (8h/an) Participation active aux exercices CGO, NOVI

Activités exercées	
Activités principales	Coordonner, conseiller et piloter dans le cadre de la coordination médicale
Activités complémentaires	Soutien du « DSM » au CGO

6.2 Officier santé SSI (OS-SSI)

Emploi	Officier santé SSI (OS-SSI)
Missions	Soutien Sanitaire aux interventions / protection des pompiers / coordination de terrain

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Opérationnel : COS / DSM Fonctionnel : Chef du service de la coordination opérationnelle médicale
Niveau inférieur (N-1)	/

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA « Officier santé SSI »
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Infirmier ,infirmier spécialisé, médecin
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Médecin SAMU, infirmier SAMU, pompier, COS,DSM, OS-CSU
Autres conditions d'accès souhaitables	Formation SSI / chaine commandement

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer comme infirmier au Luxembourg
Formation requises	Diplôme d'infirmier ou d'infirmier spécialisé Formation interne spécifique « OS-SSI »
Formation(s) continue(s)	Formations continue interne (8h/an) Participation active aux exercices CGO, NOVI, DPS

Activités exercées	
Activités principales	Coordonner, conseiller et piloter dans le cadre du soutien sanitaires aux interventions
Activités complémentaires	Soutien du « DSM » sur le terrain

6.3 Directeur des secours médicaux (DSM)

Emploi	Directeur des secours médicaux (DSM)
Mission	Diriger les opérations médicales, notamment lors du déclenchement du plan nombreuses victimes (NoVi)

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	COS
Niveau inférieur (N-1)	Médecins SAMU, Médecins, pharmaciens, infirmiers SAMU, infirmiers

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA du CGDIS Aptitude médicale catégorie B pour pompier volontaire ou professionnel Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon la catégorie B pour les agents professionnels non pompiers
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Médecin SAMU ou médecin
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef des secours médicaux, Médecin SAMU, Infirmier SAMU, médecin, infirmier, pharmacien COS
Autres conditions d'accès souhaitables	Formation dans le domaine de la médecine de catastrophe Formation « chaîne de commandement »

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer la médecine au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour pompier volontaire ou professionnel Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon la catégorie B pour les agents professionnels non pompiers
Formations requises	Diplôme de médecin
Formation(s) continue(s)	Formations internes sur le plan NoVi Participation active aux exercices plan NoVi

Activités exercées	
Activités principales	Diriger et coordonner l'ensemble de la chaîne médicale depuis le lieu d'intervention jusqu'à l'hôpital.
Activités complémentaires	Conseiller du COS au PC

7 Volet REA Service d’aide médicale urgente (SAMU)

7.1 Infirmier SAMU

Emploi	Infirmier SAMU
Mission	Prodiguer des soins dans le cadre des interventions SAMU

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Médecin SAMU, médecin, CSM, DSM ou COS
Niveau inférieur (N-1)	Infirmier

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA comme « infirmier SAMU » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Infirmier en anesthésie et réanimation
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef des secours médicaux, Médecin SAMU, Infirmier, Pharmacien
Autres conditions d'accès souhaitables	Formation complémentaire en « aide médicale urgente » au sens large du terme

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer comme infirmier en anesthésie et réanimation au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Formations requises	Diplôme d'infirmier en anesthésie et réanimation
Formation(s) continue(s)	Formations SAMU internes Participation active aux exercices

Activités exercées	
Activités principales	Donner des soins aux victimes et aux intervenants dans le cadre des interventions SAMU
Activités complémentaires possibles	Renfort en cas de déclenchement du plan NoVi Assurer le soutien sanitaire des interventions (SSI)

	Apporter leur concours aux dispositifs sanitaires prévisionnels Apporter une assistance aux examens d'aptitude des pompiers

7.2 Médecin SAMU

Emploi	Médecin SAMU
Mission	Prodiguer des soins dans le cadre des interventions SAMU

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	CSM ou DSM ou, COS
Niveau inférieur (N-1)	Infirmier SAMU, infirmier

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA comme « médecin SAMU » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Médecin SAMU
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef des secours médicaux, Infirmier SAMU, Médecin, Infirmier, Pharmacien Fonction COS
Autres conditions d'accès souhaitables	Formation complémentaire en « aide médicale urgente » ou « réanimation-soins intensifs »au sens large du terme

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer la médecine au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Formations requises	Diplôme de médecin spécialiste en anesthésie-réanimation
Formation(s) continue(s)	Formations SAMU internes Participation active aux exercices

Activités exercées	
Activités principales	Donner des soins médicaux aux victimes et aux intervenants
Activités complémentaires	

7.3 Chef de base adjoint SAMU

Emploi	Chef de base SAMU adjoint
Mission	Assurer la gestion managériale de la base SAMU

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de base SAMU
Niveau inférieur (N-1)	Infirmier SAMU

Conditions d'accès	
Réglementaire	Infirmier SAMU Nomination par le CA comme « Chef de base SAMU adjoint » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Infirmier SAMU
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Infirmier SAMU
Autres conditions d'accès souhaitables	Proposition par les infirmiers SAMU de la base en question ou, le cas échéant, par l'établissement hospitalier où est hébergée la base SAMU

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer comme infirmier en anesthésie et réanimation au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Formations requises	Diplôme d'infirmier en anesthésie et réanimation
Formation(s) continue(s)	Celles de l'infirmier SAMU Formations spécifiques éventuelles

Activités exercées

Activités principales	Organiser au quotidien sa base SAMU en collaboration avec le chef de base SAMU Gérer les plans de garde Participer aux réunions du comité de concertation
Activités complémentaires	

7.4 Chef de base SAMU

Emploi	Chef de base SAMU
Mission	Assurer la gestion managériale de la base SAMU

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de département Secours médicaux
Niveau inférieur (N-1)	Chef de base SAMU adjoint, Médecin SAMU, Infirmier SAMU

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA comme « Chef de base SAMU » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Médecin SAMU
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Médecin SAMU
Autres conditions d'accès souhaitables	Proposition par les médecins SAMU de la base en question

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer la médecine au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Formations requises	Diplôme de médecin spécialiste en anesthésie-réanimation
Formation(s) continue(s)	Celles du médecin SAMU Formations spécifiques éventuelles

Activités exercées	
Activités principales	Organiser au quotidien de sa base SAMU en collaboration avec le chef de base SAMU adjoint Gérer les plans de garde

	Assurer la communication entre la Direction médicale et de la santé avec la base Participer aux réunions du comité de concertation
Activités complémentaires	

7.5 Chef des secours médicaux (CSM)

Emploi	Chef des secours médicaux (CSM)
Mission	Diriger les opérations médicales lors d'une intervention de SAP/SAMU

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	COS
Niveau inférieur (N-1)	Médecins SAMU, médecins, pharmaciens, infirmiers SAMU, infirmiers, pharmacien

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA comme « médecin SAMU » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Médecin SAMU
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Directeur des secours médicaux, Infirmier SAMU, médecin, infirmier, pharmacien Fonction COS
Autres conditions d'accès souhaitables	Formation « chaîne de commandement »

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer la médecine au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Formations requises	Diplôme de médecin spécialiste en anesthésie-réanimation
Formation(s) continue(s)	Formations SAMU internes Participation active aux exercices

Activités exercées	
Activités principales	Diriger et coordonner l'ensemble de la chaîne médicale depuis le lieu d'intervention jusqu'à l'hôpital.

	Donner des soins médicaux aux victimes et aux intervenants
Activités complémentaires	Conseiller du COS

8 Volet REA managérial

8.1 Chef d’équipe

Voir description de fonction respective en vigueur

8.2 Chef d’unité

Pour les chefs d’unité professionnels voir la description de fonction respective en vigueur.

8.2.1 Chef d'unité formation

Emploi	Chef d'unité
Mission	Soutenir le Chef CIS / GIS dans ses tâches managériales dans le domaine de la formation.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de CIS / Chef de GIS (selon appartenance)
Niveau inférieur (N-1)	Unité formation (les membres du CIS / GIS qui le soutiennent dans sa fonction)

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A pour le volet INCSA Aptitude médicale catégorie B pour le volet SAP Âge minimal : 21 ans FIS III **ou** SAP II Min. IFIS 1 **ou** ISAP 1
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Instructeur Niveau I ((IFIS 1 ou ISAP 1)
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef CIS / Chef GIS (selon appartenance) Chef de service Autres chefs d'unités
Autres conditions d'accès souhaitables	Expérience dans les domaines de la pédagogie, l'andragogie ou la didactique Compétences administratives

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A pour le volet INCSA Aptitude médicale catégorie B pour le volet SAP Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Dispenser au moins 16 heures de cours pour les besoins du CGDIS par ans.
Formations requises	Formation management Niveau I
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du CIS / GIS Au moins 8 heures de formation continue spécifique « chefs d'unité formation »

Activités exercées

Activités principales	Garantir l'organisation du maintien des acquis au sein du CIS / GIS. Gérer le besoin de formation des membres du CIS / GIS (formations initiales et formations continues) Inscrire les membres du CIS / GIS dans les formations offertes par l'INFS (via « LEVESO »)
Activités complémentaires	Soutenir lors des formations zonales offertes par l'INFS Motiver les membres à suivre des formations Être la personne de contact dans les domaines de l'hygiène / de la santé / de la sécurité au travail. Donner des Cours dans les CIS / GIS ou au niveau zonal selon les directives et exigences de l'INFS

8.2.2 Chef d'unité technique et logistique

Emploi	Chef d'unité
Mission	Soutenir le Chef CIS / GIS dans ses tâches managériales dans la coordination et mise en œuvre de l'entretien des immeubles et du matériel et dans la gestion des stocks

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de CIS / Chef de GIS (selon appartenance)
Niveau inférieur (N-1)	Unité technique et logistique (les membres du CIS / GIS qui le soutiennent dans sa fonction)

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale niveau S Âge minimal : 21 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	/
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef CIS / Chef GIS (selon appartenance) Chef de service Autres chefs d'unités
Autres conditions d'accès souhaitables	Expérience dans les domaines de la technique et / ou logistique. Compétences administratives Être en possession d'un permis de conduire catégorie C.

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale niveau S Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
Formations requises	Formation Management Niveau I
Formation(s) continue(s)	Formation continue spécifique « chefs d'unité technique et logistique »

Activités exercées	
Activités principales	Gérer le stock du CIS / GIS Coordonner les commandes de matériel près du Service zonal technique et logistique / Centre de soutien logistique Coordonner et organiser les réparations et l'entretien : ▪ du parc automobile ▪ du matériel / de l'équipement

Activités complémentaires	Coordonner et organiser les réparations et l'entretien : ▪ du CIS / des locaux du GIS ▪ des produits informatiques du CIS / GIS

8.2.3 Chef d'unité administrative et financière

Emploi	Chef d'unité
Mission	Soutenir le chef CIS/GIS dans les tâches administratives et financières générales ainsi que dans la gestion du personnel volontaire et professionnel

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de CIS / Chef de GIS (selon appartenance)
Niveau inférieur (N-1)	Unité administrative et financière (les membres du CIS / GIS qui le soutiennent dans sa fonction)

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Âge minimal : 21 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef CIS / Chef GIS (selon appartenance) Chef de service Autres chefs d'unités
Autres conditions d'accès souhaitables	Expérience dans les domaines administratif et/ou financier Compétences administratives

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
Formations requises	Formation Management Niveau I
Formation(s) continue(s)	Formation continue spécifique « chefs d'unité administrative et financière »

Activités exercées	
Activités principales	Coordonner l'administration journalière du CIS / GIS Rédiger des rapports / lettres / notes etc. Gérer le courrier entrant et sortant Gérer les données des membres et informations des directions respectives lors de changements Soutenir le chef CIS / GIS en ce qui concerne la gestion du personnel *(surtout dans les CIS avec pompiers professionnels)*

Activités complémentaires	Organiser l'archivage et la digitalisation des documents Soutenir le chef CIS / GIS lors des planifications budgétaires Coopérer avec le chef d'unité technique et logistique lors de certaines commandes et demandes.

8.2.4 Chef d'unité prévention et planification

Emploi	Chef d'unité
Mission	Travailler sur des projets de prévention et de planification sur le terrain de la commune du CIS en contact avec les différents acteurs locaux (bourgmestre, entreprises etc.)

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de CIS
Niveau inférieur (N-1)	Unité prévention et planification (les membres du CIS qui le soutiennent dans sa fonction)

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Avoir suivi le cours de prévention Âge minimal : 21 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef CIS Chef de service Autres chefs d'unités
Autres conditions d'accès souhaitables	Bonne maitrise des langues administratives du Luxembourg Expérience dans les domaine de la prévention / et/ou planification Compétences administratives

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
Formations requises	Formation Management Niveau I
Formation(s) continue(s)	Formation continue spécifique « chefs d'unité prévention et planification »

Activités exercées	
Activités principales	**Prévention**

	Mettre en œuvre le dispositif relatif à la prévention contre les incendies dans les communes dont le CIS assure la défense contre l'incendie. Mettre en œuvre le dispositif relatif aux règles facilitant l'intervention des secours dans les communes dont le CIS assure la défense contre l'incendie. Participer à l'éducation de la population à la prévention des risques et de la sécurité dans les communes dont le CIS assure la défense contre l'incendie. **Planification** Conceptualiser et mettre à jour les plans d'intervention de son CIS Mettre en œuvre les objectifs d'exercice de son CIS Mettre en œuvre le processus RETEX opérationnel dans son CIS Se positionner en référent local en matière de planification
Activités complémentaires	Assister au service zonal et/ou département prévention selon leur demande Participer aux projets et programmes de recherches et d'innovation. Exploiter le système d'information géographique.

8.3 Chef de Centre d'Incendie et de Secours

Emploi	Chef CIS (adj.)
Mission	Garantir la gestion quotidienne du CIS au niveau managérial, administratif et opérationnel, en collaboration avec le chef de zone, le(s) chef(s) de centre adjoint(s) et le(s) chef(s) d'unité

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de zone
Niveau inférieur (N-1)	Agents attribués au CIS

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S **Pour les agents professionnels** : voir la description de fonction respective en vigueur.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de zone Directeur fonctionnel Directeur général
Autres conditions d'accès souhaitables	Adjoint au CIS Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
Formations requises	Formation Management Niveau II
Formation(s) continue(s)	Formation continue spécifique « Chef CIS »

Activités exercées	
Activités principales	Gérer le potentiel opérationnel journalier du CIS Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines de son CIS (recrutement, formation, aptitude médicale.) ainsi que la promotion du volontariat au sein de CIS Veiller au maintien des équipements et infrastructures attribués au CIS

	Soigner les relations avec les autorités locales et les partenaires externes Veiller au bon fonctionnement de la section des jeunes pompiers au sein de son CIS
Activités complémentaires	Soigner la relation avec l'amicale du CIS (si existant) Participer à l'éducation de la population aux gestes qui sauvent et au mesures générales de prévention des risques

8.4 Chef de Zone

Voir description de fonction respective en vigueur

8.5 Chef de Service

Voir description de fonction respective en vigueur

8.6 Chef de Département

Voir description de fonction respective en vigueur

8.7 Directeur fonctionnel

Voir description de fonction respective en vigueur

8.8 Directeur général

Voir description de fonction respective en vigueur

9 Volet REA Instruction (INS)

9.1 Moniteur

Emploi	Moniteur
Mission	Dispenser des cours de formations de premiers secours et/ou de sensibilisation à la lutte et à la prévention des incendies et/ou de la sécurité au quotidien

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Néant
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S ou Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon la catégorie S Age minimal : 21 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Néant
Autres conditions d'accès souhaitables	1) Cours de premiers secours ainsi que 2) Premier secours : soit SAP I ; soit brevet de secouriste-ambulancier, soit professionnel de la santé Incendie : FIS I

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S ou Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon la catégorie S Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Dispenser aux moins deux cour par ans pour les besoins de l'INFS
Formations requises	Soit formation de Moniteur 1er secours, soit formation de moniteur incendie (48 UE)
Formation(s) continue(s)	Recyclage annuel d'au moins 4 heures

Activités exercées

Activités principales	Dispenser des cours de premiers secours en respectant le référentiel de formation Évaluer en continue les participants du cours de formation Gère le matériel pédagogique Encoder les présences ainsi que les évaluations finales dans l'outil de gestion électronique (http://cours.cgdis.lu)
Activités complémentaires	

9.2 Instructeur formation incendie et sauvetage niveau I (IFIS 1)

Emploi	Instructeur formation incendie et sauvetage niveau I (IFIS 1)
Mission	Dispenser des formations de base et des formations continues au niveau zonal dans les matières de la lutte contre les incendies et le sauvetage.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Néant
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Age minimal 21 ans 5 ans d'expérience au sein des services de secours, ou sur proposition de l'INFS
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier INCSA
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Néant
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 21 ans Nomination à l'emploi par le CA CGDIS Dispenser au moins 16 heures de cours pour les besoins de l'INFS par an.
Formations requises	CIC FIS I FIS II ARI I SAP I ICI IFIS I
Formation(s) continue(s)	Au moins 8 heures de formation continue pour instructeurs par an

Activités exercées	
Activités principales	Dispenser les formations suivantes : • CIC • FIS I • ARI I.1 / ARI I.2 • ARI Recyclage • FOCO INCSA 1 Évaluer en continu et en final les stagiaires durant la formation Aider aux pompiers à développer leurs compétences
Activités complémentaires	Occuper le cas échéant l'emploi de Chef d'unité formation au sein d'un CIS/GIS Supporter le chef d'unité – moniteur jeunes pompiers dans la formation des jeunes-pompiers Préparer les exercices de maintien des acquis au CIS d'affectation Assurer la diffusion de la doctrine de formation définie par l'INFS au niveau du CIS

9.2.1 Spécialisation facultative – Formateur ARI I.3	
Mission	Assumer le rôle de formateur pour le module ARI I.3
Conditions d'accès	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Emploi IFIS 1
Conditions d'exercices	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Nomination à la spécialisation par le CA CGDIS Dispenser au moins 16 heures de cours pour les besoins du CGDIS par ans dont au moins 8 heures de cours du Volet ARI.
Formations requises	CIC FIS I FIS II ARI I SAP I ICI IFIS I Stage d'intégration « ARI I.3 »
Formation(s) continue(s)	/

9.2.2 Spécialisation facultative – Formateur moyens élévateurs aériens « DLK/TMF »

Mission	Assumer le rôle de formateur pour les modules suivants : • DLK-Maschinistenlehrgang • TMF-Maschinistenlehrgang
Conditions d'accès	Aptitude médicale catégorie A Emploi IFIS 1
Conditions d'exercices	Aptitude médicale catégorie A Nomination à la spécialisation par le CA CGDIS Dispenser au moins 8 heures de formation du type « DLK/TMF-Machinistenlehrgang» pour les besoins de l'INFS par an
Formations requises	CIC FIS I FIS II ARI I SAP I ICI IFIS I DLK / TMF Maschinistenausbildung Modul A DLK / TMF Maschinistenausbildung Modul B DLK/ TMF Ausbilderlehrgang
Formation(s) continue(s)	Au moins 16 heures de formation continue pour « formateurs moyens élévateurs aériens » sur deux ans

9.2.3 Spécialisation facultative – Formateur protection anti-chute « ABSTUSI »

Mission	Assumer le rôle de formateur pour le cours sur la protection anti-chute (« ABSTUSI »)
Conditions d'accès	Aptitude médicale catégorie A
Conditions d'exercices	Aptitude médicale catégorie A Nomination à la spécialisation par le CA CGDIS Dispenser au moins 8 heures de formation du type « ABSTUSI » pour les besoins de l'INFS par an
Formations requises	CIC FIS I FIS II ARI I SAP I ICI IFIS I ABSTUSI IABSTUSI ou GRIMP I
Formation(s) continue(s)	Au moins 8 heures de formation continue pour formateurs ABSTUSI par an

9.3 Instructeur secours à personnes niveau I (ISAP 1)

Emploi	Instructeur secours à personnes niveau I (ISAP 1)
Mission	Dispenser des formations de base et des formations continues au niveau zonal dans la matière du secours à personnes

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Néant
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 21 ans 5 ans d'expérience au sein des services de secours ou sur proposition de l'INFS
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Néant
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 21 ans Nomination à l'emploi par le CA CGDIS Dispenser au moins 16 heures de cours pour les besoins de l'INFS par an
Formations requises	CIC SAP I SAP II BLS-AED Trainer Course ICI ISAP I
Formation(s) continue(s)	Au moins 8 heures de formation continue pour instructeurs par an

Activités exercées	
Activités principales	Dispenser les formations suivantes : • CIC • SAP I • FOCO SAP I • BLS / AED Évaluer en continu et en final les stagiaires durant la formation Aider aux pompiers à développer leurs compétences
Activités complémentaires	Occuper le cas échéant l'emploi de Chef d'unité formation au sein d'un CIS/GIS Supporter le chef d'unité – moniteur jeunes pompiers dans la formation des jeunes-pompiers Préparer les exercices de maintien des acquis au CIS d'affectation Assurer la diffusion de la doctrine de formation définie par l'INFS au niveau du CIS

9.4 Instructeur formation incendie et sauvetage niveau II (IFIS 2)

Emploi	Instructeur formation incendie et sauvetage niveau II (IFIS 2)
Mission	Dispenser des formations de base et des formations continues au niveau national dans les matières de la lutte contre les incendies et le sauvetage.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Néant
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Age minimal 23 ans 2 ans d'expérience comme IFIS 1
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme INCSA
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Néant
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Age minimal 23 ans Nomination à l'emploi par le CA CGDIS Dispenser au moins 16 heures de cours pour les besoins de l'INFS par an
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I SAP I ICI IFIS I IFIS II
Formation(s) continue(s)	Au moins 8 heures de formation continue pour instructeurs par an

Activités exercées	
Activités principales	Dispenser les formations suivantes • CIC • FIS I • FIS II • ARI I.1 / ARI I.2 • ARI Recyclage • FOCO INCSA 1 • FOCO INCSA 2 • FOCO INCSA Désincarcération Préparer une séance de formation Évaluer en continu et en final les stagiaires durant la formation Encoder les présences ainsi que les notes des stagiaires dans l'outil de gestion électronique mise à disposition par l'INFS Aider aux pompiers à développer leurs compétences
Activités complémentaires	Occuper le cas échéant l'emploi de Chef d'unité formation au sein d'un CIS/GIS Supporter le chef d'unité – moniteur jeunes pompiers dans la formation des jeunes-pompiers Préparer les exercices de maintien des acquis au CIS d'affectation Assurer la diffusion de la doctrine de formation définie par l'INFS au niveau du CIS

9.4.1 Spécialisation facultative – Formateur feu réel	
Mission	Assumer le rôle de formateur pour les modules suivants : • ARI I.4 • ARI II • FOCO ARI
Conditions d'accès	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Emploi IFIS II
Conditions d'exercices	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Nomination à la spécialisation par le CA CGDIS Dispenser au moins 24 heures de formation du type « feu réel » pour les besoins de l'INFS par an
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I ARI II SAP I ICI IFIS I IFIS II Cours pour formateurs feu réel
Formation(s) continue(s)	Au moins 8 heures de formation continue pour formateurs feu réel par an

9.4.2 Spécialisation facultative – Formateur ARI II.1

Mission	Assumer le rôle de formateur pour le module « ARI II.1 »
Conditions d'accès	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA
Conditions d'exercices	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Nomination à la spécialisation par le CA CGDIS Dispenser au moins 8 heures de formation du type « ARI II.1» pour les besoins de l'INFS par an
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I ARI II SAP I ICI IFIS I IFIS II Stage d'intégration « ARI II.2 »
Formation(s) continue(s)	/

9.5 Instructeur secours à personnes niveau II (ISAP 2)

Emploi	Instructeur secours à personnes niveau II (ISAP 2)
Mission	Dispenser des formations de base et des formations continues au niveau national dans la matière du secours à personnes

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Néant
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 23 ans 2 ans d'expérience comme ISAP I ou sur proposition de l'INFS
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef d'agrès SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Néant
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 23 ans Nomination à l'emploi par le CA CGDIS Dispenser au moins 16 heures de cours pour les besoins de l'INFS par an
Formations requises	CIC SAP I SAP II COM I ICI ISAP I ILS EPILS ISAP II

Formation(s) continue(s)	Au moins 8 heures de formation continue pour instructeurs par an

Activités exercées	
Activités principales	Dispenser les formations suivantes : • CIC • SAP I • FOCO SAP I • SAP II • FOFO Rezertizierung • FOCO Simulation Préparer une séance de formation Évaluer en continu et en final les stagiaires durant la formation Encoder les présences ainsi que les notes des stagiaires dans l'outil de gestion électronique mise à disposition par l'INFS Aider aux pompiers à développer leurs compétences
Activités complémentaires	Occuper le cas échéant l'emploi de Chef d'unité formation au sein d'un CIS/GIS Supporter le chef d'unité – moniteur jeunes pompiers dans la formation des jeunes-pompiers Préparer les exercices de maintien des acquis au CIS d'affectation Assurer la diffusion de la doctrine de formation définie par l'INFS au niveau du CIS

9.6 Instructeur formation incendie et sauvetage niveau III (IFIS 3)

Emploi	Instructeur formation incendie et sauvetage niveau III (IFIS 3)
Mission	Dispenser des formations de base et des formations continues au niveau national dans les matières de la lutte contre les incendies et le sauvetage.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Néant
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Age minimal 26 ans 2 ans d'expérience comme IFIS II, ou sur proposition de l'INFS
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Néant
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le CA CGDIS Dispenser au moins 16 heures de cours pour les besoins de l'INFS par an
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I ARI II UVA SAP I ICI

	IFIS I IFIS II IFIS III
Formation(s) continue(s)	Au moins 8 heures de formation continue pour instructeurs par an

Activités exercées	
Activités principales	Dispenser les formations suivantes • CIC • FIS I • FIS II • FIS III • ARI I.1 / ARI I.2 • ARI Recyclage • UVA • FOCO INCSA 1 • FOCO INCSA 2 • FOCO INCSA Désincarcération • COM I Préparer une séance de formation Évaluer en continu et en final les stagiaires durant la formation Encoder les présences ainsi que les notes des stagiaires dans l'outil de gestion électronique mise à disposition par l'INFS Aider aux pompiers à développer leurs compétences
Activités complémentaires	Occuper le cas échéant l'emploi de Chef d'unité formation au sein d'un CIS/GIS Préparer les exercices de maintien des acquis au CIS d'affectation Assurer la diffusion de la doctrine de formation définie par l'INFS au niveau du CIS

10 Volet REA GIS CSL

10.1 Equipier-Stagiaire GIS CSL

Emploi	Équipier stagiaire GIS CSL
Mission	Assister à des missions du GIS CSL sous la responsabilité d'un chef de binôme

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS CSL
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialité LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialité RAVI Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Equipier GIS CSL
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialité LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialité RAVI Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.

Formations requises	CIC CSL I
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS CSL

Activités exercées	
Activités principales	Exécuter les tâches confiées et rendre compte au supérieur(s) hiérarchique(s)
Activités complémentaires	Néant

10.2 Equipier GIS CSL

Emploi	Équipier GIS CSL
Mission	Assister à des missions du GIS CSL sous la responsabilité d'un chef de binôme.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS CSL
Niveau inférieur (N-1)	Equipier stagiaire GIS CSL

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialité LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialité RAVI Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier stagiaire GIS CSL
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme GIS CSL
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialité LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialité RAVI Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I CSL I CSL II-X

	• R = Ravitaillement • L = Logistique
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures. Formation continue spécifique GIS CSL.

Activités exercées	
Activités principales	Assister dans le transport et la mise en œuvre des moyens logistiques du CSL.
Activités complémentaires	Néant

10.3 Chef de binôme GIS CSL

Emploi	Chef de binôme GIS CSL
Mission	Guider et commander son équipier binôme au sein du GIS CSL sous la responsabilité d'un chef de section.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section et/ou chef de section GIS CSL
Niveau inférieur (N-1)	Equipier GIS CSL

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialité LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialité RAVI Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier GIS CSL
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialité LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialité RAVI Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I

	COM I CSL I CSL II-X • R = Ravitaillement • L = Logistique CSL III-X • R = Ravitaillement • L = Logistique
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS CSL.

Activités exercées	
Activités principales	Assurer le transport et la mise en œuvre des moyens logistiques du CSL.
Activités complémentaires	Néant

10.4 Chef de section GIS CSL

Emploi	Chef de section GIS CSL
Mission	Commande seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS CSL.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS CSL
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme GIS CSL

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialité LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialité RAVI Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS CSL
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme GIS CSL
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de groupe GIS CSL
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialité LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialité RAVI Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.

Formations requises	CIC SAP I COM I COM II - GIS CSL I CSL II-X • R = Ravitaillement • L = Logistique CSL III-X • R = Ravitaillement • L = Logistique
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS CSL. 4 heures de formation continue COM annuelle

Activités exercées	
Activités principales	Exécuter les tâches confiées et rendre compte aux chef de groupe du CSL, son adjoint ou au COS. Guider, assister et coordonner les membres du CSL en intervention. Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.
Activités complémentaires	Représenter le CSL lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du CSL Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations CSL I-III ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.

10.5 Chef de groupe GIS CSL

Emploi	Chef de groupe (adj.) GIS CSL
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie, un peloton GIS CSL lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS CSL afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section GIS CSL

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section CSL
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme GIS CSL
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS CSL (pour Chef de groupe adjoint)
Autres conditions d'accès souhaitables	Avoir une capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I COM I

	COM II – GIS COM III - GIS CSL I CSL II-X • R = Ravitaillement • L = Logistique CSL III-X • R = Ravitaillement • L = Logistique
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS CSL 8 heures de formation continue COM annuelle

Activités exercées	
Activités principales	Gérer le potentiel opérationnel journalier du CSL Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du CSL (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du CSL Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au CSL Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le CSL Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS. Guider, assister et coordonner les membres du CSL en intervention. Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.
Activités complémentaires	Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS CSL I-III ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.

11 Volet REA GIS CYNO

11.1 Equipier-Stagiaire GIS CYNO

Emploi	Équipier stagiaire GIS CYNO
Mission	Assister à des missions du GIS CYNO sous la responsabilité d'un chef de binôme

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS CYNO
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Equipier GIS CYNO
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions Disposer des qualités et relations requises à travailler et former un chien.

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC CYNO I

Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS CYNO

Activités exercées	
Activités principales	Assister l'équipier ou le chef de binôme lors de l'exécution de ses missions Assister à la formation des chiens
Activités complémentaires	Néant

11.2 Equipier GIS CYNO

Emploi	Équipier GIS CYNO
Mission	Assister à des missions du GIS CYNO sous la responsabilité d'un chef de binôme

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS CYNO
Niveau inférieur (N-1)	Equipier stagiaire GIS CYNO

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme GIS CYNO
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I CYNO I CYNO II-TC (tronc commun) CYNO II-X selon spécialisation : • Ass = assistant • Con = Conducteur de chien
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS

	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS CYNO

Activités exercées	
Activités principales	Assister le chef de binôme lors de l'exécution de ses missions Assister à la formation des chiens
Activités complémentaires	Porter secours au patient retrouvé

11.3 Chef de binôme GIS CYNO

Emploi	Chef de binôme GIS CYNO
Mission	Guider et commander son équipier binôme et son chien au sein du GIS CYNO sous la responsabilité d'un chef de section.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section et/ou chef de section GIS CYNO
Niveau inférieur (N-1)	Equipier GIS CYNO

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier GIS CYNO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section
Autres conditions d'accès souhaitables	Disposer d'un chien adapté aux mission du GIS CYNO Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I CYNO I CYNO II-TC (tronc commun) CYNO II-X CYNO III-TC (tronc commun) CYNO III-X selon spécialité de recherche du chien :

	• Q = questage (quête) • D = décombres • P = Pistage OPS
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Passer au moins un contrôle d'aptitude opérationnelle par an Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS CYNO

Activités exercées	
Activités principales	Assurer l'entretien du chien Assurer l'éducation du chien Conduire le chien en recherche olfactive de personnes ensevelies et ou égarées (disparues) et ou en recherche par la méthode du pistage OPS (= opérationnelle).
Activités complémentaires	Porter secours au patient retrouvé

11.4 Chef de section GIS CYNO

Emploi	Chef de section GIS CYNO
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS CYNO.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS CYNO
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme GIS CYNO

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS CYNO
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme GIS CYNO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de groupe GIS CYNO
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I CYNO I CYNO II-TC (tronc commun) CYNO II-X CYNO III-TC (tronc commun)

	CYNO III-X COM I COM II - GIS
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS CYNO 4 heures de formation continue COM annuelle

Activités exercées	
Activités principales	Exécuter les tâches confiées et rendre compte aux chef de groupe du CYNO, son adjoint ou au COS. Guider, assister et coordonner les membres du CYNO en intervention. Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert. Planifier et organiser la recherche d'une personne portée disparue en étroite collaboration avec la Police. Veiller à la sécurité des binômes cynotechniques. Travailler avec d'autres spécialistes. Prendre des décisions dans le cadre des missions reçues et les faire exécuter. Etablir un ordre de priorité entre les différents secteurs de recherche qu'il aura à traiter.
Activités complémentaires	Représenter le GIS CYNO lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du CYNO Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS CYNO I-III ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence. Peut participer au contrôle d'aptitude opérationnelle.

11.5 Chef de groupe GIS CYNO

Emploi	Chef de groupe (adj.) GIS CYNO
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie, un peloton GIS CYNO lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS CYNO afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section GIS CYNO

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section CYNO
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section GIS CYNO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS CYNO (pour Chef de groupe adjoint)
Autres conditions d'accès souhaitables	Avoir une capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I CYNO I

	CYNO II-TC (tronc commun) CYNO II-X CYNO III-TC (tronc commun) CYNO III-X COM I COM II – GIS COM III - GIS
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS CYNO 8 heures de formation continue COM annuelle

Activités exercées	
Activités principales	Gérer le potentiel opérationnel journalier du CYNO Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du CYNO (recrutement, formation, aptitude médicale…) ainsi que la promotion du volontariat au sein du CYNO Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au CYNO Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le CYNO Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS. Guider, assister et coordonner les membres du CYNO en intervention. Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert. Planifier et organiser la recherche d'une personne portée disparue en étroite collaboration avec la Police.
Activités complémentaires	Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS CYNO I-III ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.

12 Volet REA GIS GACO

12.1 Equipier-Stagiaire GIS GACO

Emploi	Équipier stagiaire GIS GACO
Mission	Assister à des missions du GIS GACO sous la responsabilité d'un chef de binôme

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GACO
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Equipier GIS GACO
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC GACO I
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS GACO

Activités exercées	
Activités principales	Exécuter les tâches confiées et rendre compte au supérieur hiérarchique
Activités complémentaires	Néant

12.2 Equipier GIS GACO

Emploi	Équipier GIS GACO
Mission	Assister à des missions du GIS GACO sous la responsabilité d'un chef de binôme.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GACO
Niveau inférieur (N-1)	Equipier stagiaire GIS GACO

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 20 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier stagiaire GIS GACO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme GIS GACO
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 20 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I GACO I GACO II
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GACO

Activités exercées	
Activités principales	Assister le coordinateur et les assistants CGO lors du déclenchement du CGO. Rechercher et préparer des renseignements et informations facilitant la préparation de la synthèse par le chef de binôme GIS GACO.
Activités complémentaires	Néant

12.3 Chef de binôme GIS GACO

Emploi	Chef de binôme GIS GACO
Mission	Guider et commander son équipier binôme au sein du GIS GACO sous la responsabilité d'un chef de section.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section et/ou chef de section GIS GACO
Niveau inférieur (N-1)	Equipier GIS GACO

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 22 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier GIS GACO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 22 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I COM I GACO I GACO II GACO III
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS

	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GACO

Activités exercées	
Activités principales	Assister le coordinateur et les assistants CGO lors du déclenchement du CGO. Préparer une synthèse des renseignements et informations recueillis par l'équipier GIS GACO afin de faciliter la prise de décision du COS, coordinateur CGO ou directeur de garde.
Activités complémentaires	Néant

12.4 Chef de section GIS GACO

Emploi	Chef de section GIS GACO
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS GACO.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS GACO
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme GIS GACO

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS GACO
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme GIS GACO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de groupe GIS GACO
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I GACO I GACO II GACO III GACO IV

	COM I COM II - GIS
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GACO 4 heures de formation continue COM annuelle

Activités exercées	
Activités principales	Exécuter les tâches confiées et rendre compte aux chef de groupe du GACO, son adjoint ou au coordinateur CGO. Guider, assister et coordonner les membres du GACO en intervention. Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert. Assister à la planification d'une mesure opérationnelle au sein d'une cellule opérationnelle du CGO.
Activités complémentaires	Représenter le GACO lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du GACO. Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GACO I-III ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.

12.5 Chef de groupe GIS GACO

Emploi	Chef de groupe (adj.) GIS GACO
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie, un peloton GIS GACO lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS GACO afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section GIS GACO

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section GACO
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section GIS GACO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS GACO (pour Chef de groupe adjoint)
Autres conditions d'accès souhaitables	Avoir une capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe
Formations requises	CIC SAP I GACO I GACO II

	GACO III GACO IV COM I COM II – GIS COM III - GIS
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GACO 8 heures de formation continue COM annuelle

Activités exercées	
Activités principales	Gérer le potentiel opérationnel journalier du GACO Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du GACO (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du GACO Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au GACO Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le GACO Exécuter les tâches confiées et rendre compte au coordinateur CGO. Guider, assister et coordonner les membres du GACO en intervention. Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.
Activités complémentaires	Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GACO I-III ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.

13 Volet REA GIS GRIMP

13.1 Equipier-Stagiaire GIS GRIMP

Emploi	Équipier stagiaire GIS GRIMP
Mission	Assister à des missions du GIS GRIMP sous la responsabilité d'un chef de binôme

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GRIMP
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 22 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme INCSA Chef de binôme SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Equipier GIS GRIMP
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (C) Formations : • DLK / TMF-Lehrgang A • ABSTUSI

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 22 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III

	ARI I ARI II SAP I SAP II ABSTUSI DLK/TMF-Lehrgang A GRIMP I
Formation(s) continue(s)	Formation continue en relation avec les emplois de chef de binôme INCSA et SAP Formation continue spécifique GIS GRIMP Maintien des acquis au niveau du GIS

Activités exercées	
Activités principales	Avancer en hauteur, profondeur et dans des endroits confinés et évacuer des personnes et des animaux Effectuer des travaux d'urgence sur corde pour préserver des biens matériels
Activités complémentaires	Appliquer des mesures de stabilisation de patients face à une urgence vitale dans des lieux non accessibles à des équipes médicales

13.2 Equipier GIS GRIMP

Emploi	Équipier GIS GRIMP
Mission	Assister à des missions du GIS GRIMP sous la responsabilité d'un chef de binôme ou d'un équipier durant la période de stage

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GRIMP
Niveau inférieur (N-1)	Équipier stagiaire GIS GRIMP

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 23 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme INCSA Chef de binôme SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme GIS GRIMP
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (C) Formations : • ABSTUSI

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 23 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I ARI II

	SAP I SAP II ABSTUSI DLK/TMF-Lehrgang A GRIMP I GRIMP II
Formation(s) continue(s)	Formation continue en relation avec les emplois de chef de binôme INCSA et SAP Formation continue spécifique GIS GRIMP Maintien des acquis au niveau du GIS

Activités exercées	
Activités principales	Avancer en hauteur et dans des endroits confinés et évacuer des personnes et des animaux Effectuer des travaux d'urgence sur corde pour préserver des biens matériels
Activités complémentaires	Appliquer des mesures de stabilisation de patients face à une urgence vitale dans des lieux non accessibles à des équipes médicales

13.3 Chef de binôme GIS GRIMP

Emploi	Chef de binôme GIS GRIMP
Mission	Guider et commander son équipier binôme au sein du GIS GRIMP sous la responsabilité d'un chef de section.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section et/ou chef de section GIS GRIMP
Niveau inférieur (N-1)	Equipier GIS GRIMP

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 24 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi d'équipier GRIMP
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier GIS GRIMP Chef de binôme INCSA Chef de binôme SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (C)

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 24 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I ARI II

	SAP I SAP II ABSTUSI DLK/TMF-Lehrgang A COM I GRIMP I GRIMP II GRIMP III
Formation(s) continue(s)	Formation continue en relation avec les emplois de chef de binôme INCSA et SAP Formation continue spécifique GIS GRIMP Maintien des acquis au niveau du GIS

Activités exercées	
Activités principales	Avancer en hauteur et dans des endroits confinés et évacuer des personnes et des animaux Effectuer des travaux d'urgence sur corde pour préserver des biens matériels
Activités complémentaires	Appliquer des mesures de stabilisation de patients face à une urgence vitale dans des lieux non accessibles à des équipes médicales Approche vis-à-vis d'un patient suicidaire en hauteur ou dans un endroit confiné Effectuer des sauvetages sur corde par hélitreuillage

13.4 Chef de section GIS GRIMP

Emploi	Chef de section GIS GRIMP
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS GRIMP.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS GRIMP
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme GIS GRIMP

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS GRIMP
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme GIS GRIMP Chef de binôme INCSA Chef de binôme SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de groupe GIS GRIMP
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (C)

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I

	ARI II SAP I SAP II ABSTUSI DLK/TMF-Lehrgang A COM I COM II - GIS GRIMP I GRIMP II GRIMP III GRIMP IV
Formation(s) continue(s)	Formation continue en relation avec les emplois de chef de binôme INCSA et SAP Formation continue spécifique GIS GRIMP Maintien des acquis au niveau du GIS 4 heures de formation continue COM annuelle

Activités exercées	
Activités principales	Exécuter les tâches confiées et rendre compte au chef de groupe du GRIMP, son adjoint ou au COS. Guider, assister et coordonner les membres du GRIMP en intervention. Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert. Avancer en hauteur et dans des endroits confinés et évacuer des personnes et des animaux Effectuer des travaux d'urgence sur corde pour préserver des biens matériels Effectuer des sauvetages sur corde par hélitreuillage
Activités complémentaires	Appliquer des mesures de stabilisation de patients face à une urgence vitale dans des lieux non accessibles à des équipes médicales Approche vis-à-vis d'un patient suicidaire en hauteur et dans un endroit confiné Représenter le GRIMP lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du GRIMP

	Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GRIMP I-III (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.

13.5 Chef de groupe GIS GRIMP

Emploi	Chef de groupe (adj.) GIS GRIMP
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie, un peloton GIS GRIMP lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS GRIMP afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section GIS GRIMP

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section GRIMP
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section GIS GRIMP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS GRIMP (pour Chef de groupe adjoint)
Autres conditions d'accès souhaitables	Avoir une capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (C)

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I

	ARI II SAP I SAP II ABSTUSI DLK/TMF-Lehrgang A COM I COM II – GIS COM III – GIS GRIMP I GRIMP II GRIMP III GRIMP IV
Formation(s) continue(s)	Formation continue spécifique GIS GRIMP Maintien des acquis au niveau du GIS 8 heures de formation continue COM annuelle

Activités exercées	
Activités principales	Gérer le potentiel opérationnel journalier du GRIMP Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du GRIMP (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du GRIMP Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au GRIMP Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le GRIMP Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS. Guider, assister et coordonner les membres du GRIMP en intervention. Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.
Activités complémentaires	Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GRIMP I-IV (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.

14 Volet REA GIS GSAN

14.1 Equipier-Stagiaire GIS GSAN

Emploi	Équipier stagiaire GIS GSAN
Mission	Assister à des missions du GIS GSAN sous la responsabilité d'un chef de binôme */

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GSAN
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Equipier GIS GSAN
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC GSAN I
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS GSAN

Activités exercées	
Activités principales	Exécuter les tâches confiées et rendre compte au supérieur(s) hiérarchique(s)
Activités complémentaires	Néant

14.2 Equipier GIS GSAN

Emploi	Équipier GIS GSAN
Mission	Assister à des missions du GIS GSAN sous la responsabilité d'un chef de binôme.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GSAN
Niveau inférieur (N-1)	Equipier stagiaire GIS GSAN

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier stagiaire GIS GSAN
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme GIS GSAN
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I GSAN I GSAN II
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GSAN

Activités exercées	
Activités principales	Assister aux secours à un animal en danger ou blessé. Assister les autres équipes d'intervention lors d'une intervention avec un animal.
Activités complémentaires	Néant

14.3 Chef de binôme GIS GSAN

Emploi	Chef de binôme GIS GSAN
Mission	Guider et commander son équipier binôme au sein du GIS GSAN sous la responsabilité d'un chef de section.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section et/ou chef de section GIS GSAN
Niveau inférieur (N-1)	Equipier GIS GSAN

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier GIS GSAN
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I COM I GSAN I GSAN II GSAN III
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS

	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GSAN

Activités exercées	
Activités principales	Porter secours à un animal en danger ou blessé Assister les autres équipes d'intervention lors d'une intervention avec un animal Manipuler le matériel spécifique du GIS GSAN Savoir approcher tout type d'animal
Activités complémentaires	Être porteur d'arme à air comprimée (sous condition de disposer de la formation nécessaire)

14.4 Chef de section GIS GSAN

Emploi	Chef de section GIS GSAN
Mission	Commande seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS GSAN.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS GSAN
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme GIS GSAN

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS GSAN
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme GIS GSAN
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de groupe GIS GSAN
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I GSAN I GSAN II GSAN III COM I

	COM II - GIS
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GSAN 4 heures de formation continue COM annuelle

Activités exercées	
Activités principales	Exécuter les tâches confiées et rendre compte aux chef de groupe du GSAN, son adjoint ou au COS. Guider, assister et coordonner les membres du GSAN en intervention. Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.
Activités complémentaires	Représenter le GSAN lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du GSAN Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GSAN I-III (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.

14.5 Chef de groupe GIS GSAN

Emploi	Chef de groupe (adj.) GIS GSAN
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie, un peloton GIS GSAN lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS GSAN afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section GIS GSAN

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section GSAN
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section GIS GSAN
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS GSAN (pour Chef de groupe adjoint)
Autres conditions d'accès souhaitables	Avoir une capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I GSAN I

	GSAN II GSAN III COM I COM II – GIS COM III - GIS
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GSAN 8 heures de formation continue COM annuelle

Activités exercées	
Activités principales	Gérer le potentiel opérationnel journalier du GSAN Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du GSAN (recrutement, formation, aptitude médicale…) ainsi que la promotion du volontariat au sein du GSAN Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au GSAN Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le GSAN Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS. Guider, assister et coordonner les membres du GSAN en intervention. Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.
Activités complémentaires	Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GSAN I-III (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.

15 Volet REA GIS GSAQ

15.1 Equipier-Stagiaire GIS GSAQ

Emploi	Équipier stagiaire GIS GSAQ
Mission	Assister à des missions du GIS GSAQ sous la responsabilité d'un chef de binôme

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GSAQ
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Equipier GIS GSAQ
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC GSAQ I
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS GSAQ

Activités exercées

Activités principales	Mettre en œuvre les moyens basic de sauvetage aquatique telles que : lancement de bouée, corde ou autres. En absence d'un responsable hiérarchique et en présence d'une situation de détresse vitale, mettre en œuvre, sur sa propre initiative, un sauvetage de personnes en évitant tout risque inacceptable pour sa propre sécurité ou celle de la victime.
Activités complémentaires	Néant

15.2 Equipier GIS GSAQ

Emploi	Équipier GIS GSAQ
Mission	Assister à des missions du GIS GSAQ sous la responsabilité d'un chef de binôme.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GSAQ
Niveau inférieur (N-1)	Equipier stagiaire GIS GSAQ

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialité technique ou Aptitude médicale catégorie P pour la spécialité sauvetage aquatique Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme GIS GSAQ
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialité technique ou Aptitude médicale catégorie P pour la spécialité sauvetage aquatique Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP1

	GSAQ I GSAQ II-X selon spécialité: T = Technique S = Sauvetage aquatique Conduite d'embarcation NAV 1
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GSAQ

Activités exercées	
Activités principales	Mettre en œuvre les moyens basic de sauvetage aquatique telles que : lancement de bouée, corde ou autres. En absence d'un responsable hiérarchique et en présence d'une situation de détresse vitale, mettre en œuvre, sur sa propre initiative, un sauvetage de personnes en évitant tout risque inacceptable pour sa propre sécurité ou celle de la victime. GSAQ II-S : Surveillance de manifestations en milieu aquatique. Porter secours à des personnes en détresse en milieu aquatique, accident sur glace ou lors d'inondations. Assurer la sécurité des intervenants lors de la pose de barrages antipollution ou autres activités à l'abord de l'eau GSAQ II-T : Effectuer des missions d'ordre logistique ou de technicien au sein du GIS (Sonar, robot subaquatique, etc..)
Activités complémentaires	Piloter les bateaux lors des interventions Réaliser les gestes de secours à personnes

15.3 Chef de binôme GIS GSAQ

Emploi	Chef de binôme GIS GSAQ
Mission	Guider et commander son équipier binôme au sein du GIS GSAQ sous la responsabilité d'un chef de section.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section et/ou chef de section GIS GSAQ
Niveau inférieur (N-1)	Equipier GIS GSAQ

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie P Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier GIS GSAQ
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie P Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I COM I GSAQ I GSAQ II-S GSAQ III-X selon spécialité : S = Sauvetage aquatique P = plongeur (optionnel)

	Conduite d'embarcation NAV 1
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GSAQ Contrôle d'aptitude opérationnel annuel GSAQ

Activités exercées	
Activités principales	Porter secours à des personnes en détresse en milieu aquatique, accident sur glace ou lors d'inondations. Assurer la sécurité des intervenants lors de la pose de barrages antipollution ou autres activités à l'abord de l'eau. Surveiller des manifestations en milieu aquatique. GSAQ III-P = Activité de plongeur autonome
Activités complémentaires	Piloter les bateaux lors des interventions Réaliser les gestes de secours à personnes

15.4 Chef de section GIS GSAQ

Emploi	Chef de section GIS GSAQ
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS GSAQ.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS GSAQ
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme GIS GSAQ

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie P Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS GSAQ
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme GIS GSAQ
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de groupe GIS GSAQ
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie P Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I COM I COM II – GIS GSAQ I GSAQ II-S

	GSAQ III-S GSAQ III-P GSAQ IV Conduite d'embarcation NAV 1 Permis de navigation côtier plus
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GSAQ 4 heures de formation continue COM annuelle Contrôle d'aptitude opérationnel annuel GSAQ

Activités exercées	
Activités principales	Exécuter les tâches confiées et rendre compte aux chef de groupe du GSAQ, son adjoint ou au COS. Guider, assister et coordonner les membres du GSAQ en intervention. Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.
Activités complémentaires	Représenter le GSAQ lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du GSAQ Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GSAQ I à III ainsi que toutes autres formations dans son domaine de compétence.

15.5 Chef de groupe GIS GSAQ

Emploi	Chef de groupe (adj.) GIS GSAQ
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie, un peloton GIS GSAQ lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS GSAQ afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section GIS GSAQ

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section GSAQ
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section GIS GSAQ
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS GSAQ (pour Chef de groupe adjoint)
Autres conditions d'accès souhaitables	Avoir une capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I COM I

	COM II – GIS COM III – GIS GSAQ I GSAQ II-S GSAQ III-S GSAQ III-P GSAQ IV Conduite d'embarcation NAV 1 Permis de navigation côtier plus
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GSAQ 8 heures de formation continue COM annuelle

Activités exercées	
Activités principales	Gérer le potentiel opérationnel journalier du GSAQ Assurer la Gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du GSAQ (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du GSAQ Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au GSAQ Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le GSAQ Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS. Guider, assister et coordonner les membres du GSAQ en intervention. Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.
Activités complémentaires	Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GSAQ I-IV (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.

16 Volet REA GIS GSP

16.1 Equipier-Stagiaire GIS GSP

Emploi	Équipier stagiaire GIS GSP
Mission	Assister à des missions du GIS GSP sous la responsabilité d'un chef de binôme

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GSP
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 22 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Equipier GIS GSP
Autres conditions d'accès souhaitables	Disposer d'une bonne santé psychique et d'une stabilité émotionnelle Disposer d'un sens relationnel, capacité d'écoute, créativité, dynamisme, rigueur et méthode, travail en équipe Maitriser la langue luxembourgeoise Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 22 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe. Participation à 3 supervisions annuelles

Formations requises	CIC GSP I
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS GSP

Activités exercées	
Activités principales	Assister l'équipier ou le chef de binôme GSP lors des missions suivantes : • Support psychologique des familles, proches et impliqués • Gestion des appels lors de la mise en place d'une Hotline
Activités complémentaires	Néant

16.2 Equipier GIS GSP

Emploi	Équipier GIS GSP
Mission	Assister à des missions du GIS GSP sous la responsabilité d'un chef de binôme.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GSP
Niveau inférieur (N-1)	Equipier stagiaire GIS GSP

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 22 ans Avoir validé la période de stage CGDIS Avoir réalisé avec succès au moins 6 interventions GSP, documentés par une analyse et réflexion écrite.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier stagiaire GIS GSP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme GIS GSP
Autres conditions d'accès souhaitables	Disposer d'une bonne santé psychique et d'une stabilité émotionnelle Disposer d'un sens relationnel, capacité d'écoute, créativité, dynamisme, rigueur et méthode, travail en équipe Maitriser la langue luxembourgeoise Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S GSP Age minimal 22 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence

	Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe. Participation à 3 supervisions annuelles
Formations requises	CIC SAP I GSP I GSP II
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GSP

Activités exercées	
Activités principales	Réaliser les interventions GSP qui lui sont confiés Assurer l'encadrement d'un équipier stagiaire GSP lors d'une intervention en binôme Assurer les missions GSP suivantes : • Support psychologique des familles, proches et impliqués • Support psychologique des membres du CGDIS lors d'interventions traumatiques (hors entretiens individuels) • Gestion des appels lors de la mise en place d'une Hotline Communiquer et se coordonner avec le chef de section GSP et/ou le chef de groupe GSP en cas de besoin
Activités complémentaires	Néant

16.3 Chef de binôme GIS GSP

Emploi	Chef de binôme GIS GSP
Mission	Guider et commander son équipier binôme au sein du GIS GSP sous la responsabilité d'un chef de section.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section et/ou chef de section GIS GSP
Niveau inférieur (N-1)	Equipier GIS GSP

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 22 ans Avoir réalisé avec succès au moins 20 interventions GSP
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier GIS GSP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section
Autres conditions d'accès souhaitables	Disposer d'une bonne santé psychique et d'une stabilité émotionnelle Disposer d'un sens relationnel, capacité d'écoute, créativité, dynamisme, rigueur et méthode, travail en équipe Maitriser la langue luxembourgeoise Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 22 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe. Participation à 3 supervisions annuelles

Formations requises	CIC SAP I GSP I GSP II GSP III COM I
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GSP

Activités exercées	
Activités principales	Exécuter les tâches confiées et rendre compte aux responsables supérieurs voir au Commandant des Opérations de Secours (COS) Diriger ou coordonner son binôme Passer le message d'ambiance au chef de section GSP lors des interventions sortant du cadre normal Rester en contact avec le chef de section GSP Demander des renforts si nécessaires (en concertation et en informant le COS) A la fin de l'intervention animer la réflexion sur cette intervention avec l'équipe GSP ayant participé à l'intervention
Activités complémentaires	Néant

16.4 Chef de section GIS GSP

Emploi	Chef de section GIS GSP
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS GSP.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS GSP
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme GIS GSP

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS GSP
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme GIS GSP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de groupe GIS GSP
Autres conditions d'accès souhaitables	Disposer d'une bonne santé psychique et d'une stabilité émotionnelle Disposer d'un sens relationnel, capacité d'écoute, créativité, dynamisme, rigueur et méthode, travail en équipe Maitriser la langue luxembourgeoise Avoir une aisance en communication orale en français, allemand et anglais Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence

	Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe. Participation à 3 supervisions annuelles
Formations requises	CIC SAP I GSP I GSP II GSP III GSP IV COM I COM II - GIS
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures 4 heures de formation continue COM annuelle Formation continue spécifique GIS GSP

Activités exercées	
Activités principales	Exécuter les tâches confiées et rendre compte aux chef de groupe du GSP, son adjoint ou au COS. Guider, assister et coordonner les membres du GSP en intervention. Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert. Diriger et guider les membres du Groupe de Support Psychologique en cas du déclenchement du « Service d'accueil des Impliqués » (SAI) des structures : « Lieu d'Accueil des Victimes Indemnes » (LAVI) ; « Lieu d'Accueil des Familles et Proches » (LAFP) ; « Assistance Hotline » (AHot) et « Zone de Récupération pour le soutien psychologique des équipes d'intervention » (OASE).
Activités complémentaires	Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GSP I-III (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.

	Représenter le GSP lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du GSP

16.5 Chef de groupe GIS GSP

Emploi	Chef de groupe (adj.) GIS GSP
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie, un peloton GIS GSP lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS GSP afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section GIS GSP

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi de chef de section GIS GSP
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section GIS GSP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS GSP (pour Chef de groupe adjoint)
Autres conditions d'accès souhaitables	Disposer d'une bonne santé psychique et d'une stabilité émotionnelle Disposer d'un sens relationnel, capacité d'écoute, créativité, dynamisme, rigueur et méthode, travail en équipe Maitriser la langue luxembourgeoise Avoir une aisance en communication orale en français, allemand et anglais Disposer de capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 32 ans

	Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe. Participation à 3 supervisions annuelles
Formations requises	CIC SAP I GSP I GSP II GSP III GSP IV COM I COM II – GIS COM III – GIS
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures 8 heures de formation continue COM annuelle Formation continue spécifique GIS GSP

Activités exercées	
Activités principales	Gérer le potentiel opérationnel journalier du GSP Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du GSP (recrutement, formation, aptitude médicale…) ainsi que la promotion du volontariat au sein du GSP Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au GSP Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le GSP Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS. Guider, assister et coordonner les membres du GSP en intervention.

	Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert. Diriger et guider les membres du Groupe de Support Psychologique en cas du déclenchement du « Service d'accueil des Impliqués » (SAI) des structures : « Lieu d'Accueil des Victimes Indemnes » (LAVI) ; « Lieu d'Accueil des Familles et Proches » (LAFP) ; « Assistance Hotline » (AHot) et « Zone de Récupération pour le soutien psychologique des équipes d'intervention » (OASE).
Activités complémentaires	Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GSP I-III (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.

17 Volet REA GIS CBRN

17.1 Equipier-Stagiaire GIS NRBC

Emploi	Équipier-Stagiaire GIS NRBC
Mission	Assister à des missions du GIS NRBC sous la responsabilité d'un chef de binôme
Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS NRBC
Niveau inférieur (N-1)	Néant
Conditions d'accès	
Réglementaire	U-ANA Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-RAD Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-OPS Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-DECON Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-DEPOL Permis de conduire : B Apt méd : A ou B Aptitude particulière ARI/CSA pour toutes les unités Age minimal pour toute unité : 20 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant

Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Equipier GIS NRBC
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions Avoir suivi des formations FIS
Conditions d'exercice	
Réglementaire	U-ANA Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-RAD Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-OPS Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-DECON Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-DEPOL Permis de conduire : B Apt méd : A ou B Aptitude particulière ARI/CSA pour toutes les unités Age minimal 20 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.

Formation requises	CIC NRBC I
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique à son Unité GIS NRBC Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnus équivalents les formations ANM, UVA ou ARI)
Activités exercées	
Activités principales	Assister à la mise en œuvre du matériel de son unité GIS NRBC
Activités complémentaires	Néant

17.2 Equipier GIS NRBC

Emploi	Équipier GIS NRBC
Mission	Assister à des missions du GIS NRBC sous la responsabilité d'un chef de binôme
Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS NRBC
Niveau inférieur (N-1)	/
Conditions d'accès	
Réglementaire	U-ANA Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-RAD Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-OPS Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-DECON Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-DEPOL Permis de conduire : B Apt méd : A ou B Aptitude particulière ARI/CSA pour toutes les unités Age minimal 21 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme GIS NRBC

Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions
Conditions d'exercice	
Réglementaire	U-ANA Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-RAD Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-OPS Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-DECON Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-DEPOL Permis de conduire : B Apt méd : A ou B Aptitude particulière ARI/CSA pour toutes les unités Age minimal 21 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.

Formation requises	CIC SAP I NRBC I NRBC II-X selon l'unité affiliée : • ANA analytique • OPS opérations • DECON décontamination • DEPOL dépollution • RAD radiologique NRBC II-TC 1 NRBC II-TC 2 (si affiliation à l'unité ANA, OPS ou RAD NRBC II-TC 3 (si affiliation à l'unité ANA, DEPOL, OPS ou RAD)
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique à son Unité GIS NRBC Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnus équivalents les formations ANM, UVA ou ARI)
Activités exercées	
Activités principales	Mise en œuvre du matériel du GIS NRBC Effectuer la reconnaissance sur le lieu d'incident Manipuler des substances dangereuses
Activités complémentaires	Port d'appareil de protection respiratoire isolante (ARI) / d'une tenue de protection chimique isolante (CSA)

17.3 Chef de binôme GIS NRBC

Emploi	Chef de binôme GIS NRBC
Mission	Guider et commander son équipier binôme lors des interventions du GIS NRBC sous la responsabilité d'un chef de section
Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section GIS NRBC
Niveau inférieur (N-1)	Equipier GIS NRBC
Conditions d'accès	
Réglementaire	U-ANA Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-RAD Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-OPS Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-DECON Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-DEPOL Permis de conduire : B Permis fluvial Apt méd : A ou B Aptitude particulière ARI/CSA pour toutes les unités Age minimal 23 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier GIS NRBC
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section GIS NRBC

Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions
Conditions d'exercice	
Réglementaire	U-ANA Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-RAD Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-OPS Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-DECON Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-DEPOL Permis de conduire : B Permis fluvial Apt méd : A ou B Aptitude particulière ARI/CSA pour toutes les unités Age minimal 23 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.

Formation requises	CIC SAP I NRBC I NRBC II-TC 1 **et/ou** 2 **et/ou** 3 selon l'unité affiliée NRBC II-X selon l'unité affiliée NRBC III-TC 1 NRBC III-X selon l'unité affiliée : • ANA analytique • OPS opérations • DECON décontamination • DEPOL dépollution • RAD radiologique
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique à son Unité GIS NRBC Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnus équivalents les formations ANM, UVA ou ARI)
Activités exercées	
Activités principales	Mise en œuvre du matériel du GIS NRBC Guider et commander son équipier binôme lors des interventions du GIS NRBC Effectuer la reconnaissance sur le lieu d'incident Manipuler des substances dangereuses
Activités complémentaires	Port d'appareil de protection respiratoire isolante (ARI) / d'une tenue de protection chimique isolante (CSA)

17.4 Chef de section GIS NRBC

Emploi	Chef de section GIS NRBC
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors des interventions du GIS NRBC
Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton/ou chef de groupe GIS NRBC
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme GIS NRBC
Conditions d'accès	
Réglementaire	U-ANA Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-RAD Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-OPS Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-DECON Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-DEPOL Permis de conduire : B Permis fluvial Apt méd : A ou B Aptitude particulière ARI/CSA pour toutes les unités Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi chef de binôme GIS NRBC
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme GIS NRBC

Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / chef de groupe GIS NRBC
Autres conditions d'accès souhaitables	Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions
Conditions d'exercice	
Réglementaire	U-ANA Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-RAD Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-OPS Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-DECON Permis de conduire : B Apt méd : A ou B U-DEPOL Permis de conduire : B Permis fluvial Apt méd : A ou B Aptitude particulière ARI/CSA pour toutes les unités Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.

Formation requises	CIC SAP I NRBC I NRBC II-TC 1 **et/ou** 2 **et/ou** 3 selon l'unité affiliée NRBC II-X selon l'unité affiliée NRBC III-TC 1 NRBC III-X selon l'unité affiliée : NRBC IV-TC 1 NRBC IV-X selon l'unité affiliée : • ANA analytique • OPS opérations • DECON décontamination • DEPOL dépollution • RAD radiologique COM I COM II – GIS
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique à son Unité GIS NRBC Assister à un exercice de grande envergure du GIS NRBC sur 2 ans Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnus équivalents les formations ANM, UVA ou ARI)
Activités exercées	
Activités principales	Exécuter les tâches confiées et rendre compte aux chef d'unité ou bien au COS Commander, coordonner et superviser une section lors des interventions du GIS NRBC Effectuer la reconnaissance sur le lieu d'incident Manipuler des substances dangereuses
Activités complémentaires	Port d'appareil de protection respiratoire isolante (ARI) / d'une tenue de protection chimique isolante (CSA) Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS NRBC I-III-x dans son domaine de compétence

17.5 Chef de groupe GIS NRBC

Emploi	Chef de groupe, d'unité (adj.) GIS NRBC
Mission	Renseigner le Directeur de la coordination opérationnelle lors de l'établissement de PUI et sur l'acquisition de matériel spécial pour la lutte contre les incidents avec des matières dangereuses Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie, un peloton GIS NRBC lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS NRBC afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS NRBC
Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
Niveau inférieur (N-1)	Chef de sections GIS NRBC
Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale : B Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section GIS NRBC
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme GIS NRBC
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de compagnie / chef de groupe GIS NRBC
Autres conditions d'accès souhaitables	Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Compétences étendues sur les matières dangereuses Être en possession d'un permis de conduire (C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions
Conditions d'exercice	

Réglementaire	Aptitude médicale : B Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
Formation requises	CIC SAP I NRBC I NRBC II-TC 1 **et/ou** 2 **et/ou** 3 selon l'unité affiliée NRBC II-X selon l'unité affiliée NRBC III-TC 1 NRBC III-X selon l'unité affiliée : NRBC IV-TC 1 NRBC IV-X selon l'unité affiliée : • ANA analytique • OPS opérations • DECON décontamination • DEPOL dépollution • RAD radiologique COM I COM II – GISCOM III – GIS
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue GIS NRBC Assister à un exercice de grande envergure du GIS NRBC sur 2 ans
Activités exercées	

Activités principales	Gérer le potentiel opérationnel journalier du GIS NRBC Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du GIS NRBC (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du GIS Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au GIS NRBC Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le GIS NRBC Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS Guider, assister et coordonner les membres de l'unité / du groupe en intervention Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert Conseiller le Directeur de la coordination opérationnelle lors de l'établissement de PUI et sur l'acquisition de matériel spécial pour la lutte contre les incidents avec des matières dangereuses Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS NRBC afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS NRBC Veille au maintien des équipements attribués au NRBC
Activités complémentaires	Assister dans la fonction d'expert NRBC aux groupes de travail et aux cellules de crise Représenter le GIS NRBC lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine NRBC Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS NRBC I-IV-x dans son domaine de compétence

18 Volet REA HIT

18.1 Equipier-Stagiaire HIT

Emploi	Équipier stagiaire GIS HIT
Mission	Assister à des missions du GIS HIT sous la responsabilité d'un chef de binôme

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS HIT
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 21 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Equipier GIS HIT Chef de binôme GIS HIT
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) Disposer des compétences linguistiques en anglais

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Statut vaccinal HIT (avant d'être déployé en mission à l'étranger) Age minimal 21 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier Disponible pour 2 missions sur les 10 dernières alertes ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe
Formations requises	CIC HIT I SAP I Disaster Ready online course: Humanitarian Context, Systems, and Standards Course UN online course: BSAFE

	UN online course: Prevention of Sexual Exploitation and Abuse by UN Personnel UN online course: Prevention of Sexual Harassment and Abuse by United Nations Personnel – Working Harmoniously
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique HIT

Activités exercées	
Activités principales	Assister lors de missions de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger sous l'accompagnement d'un chef de binôme voire chef de section/groupe GIS HIT.
Activités complémentaires	Néant

18.2 Equipier HIT

Emploi	Équipier GIS HIT
Mission	Assister à des missions du GIS HIT sous la responsabilité d'un chef de binôme.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS HIT
Niveau inférieur (N-1)	

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Statut vaccinal HIT (avant d'être déployé en mission à l'étranger)Age minimal 21 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier stagiaire GIS HIT
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme GIS HIT
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) Compétences linguistiques en anglais

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Statut vaccinal HIT (avant d'être déployé en mission à l'étranger)Age minimal 21 ans Disponible pour 2 missions sur les 10 dernières alertes ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe
Formations requises	CIC SAP I HIT I SAP I Disaster Ready online course: Humanitarian Context, Systems, and Standards Course UN online course: BSAFE UN online course: Prevention of Sexual Exploitation and Abuse by UN Personnel

	UN online course: Prevention of Sexual Harassment and Abuse by United Nations Personnel - Working Harmoniously **<u>Tronc commun</u>** THW EGA (Einsatzgrundlagen Ausland) Ou EU-CPM CMI (Community Mechanisme Induction) et **<u>Spécialisation ICT</u>** ICT Emergency.lu deployment assistant course ETC induction course / ETC services (online) HIT ICT course **<u>Spécialisation HLS</u>** IHP base camp course Ou HIT base camp training **<u>Spécialisation IM</u>** EUCPM-OPM (Operational management course) **<u>Spécialisation Technical Expert</u>** EUCPM-OPM (Operational management course) Ou EUCPM-TEC (technical expert course) Ou UNDAC induction course
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue SAP annuelle de 8 heures Formation continue spécifique HIT

Activités exercées	
Activités principales	Assister lors de missions de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger sous l'accompagnement d'un chef de binôme voir chef de section/groupe GIS HIT. Participer dans la fonction d'expert à des missions internationales.
Activités complémentaires	Néant

18.3 Chef de binôme HIT

Emploi	Chef de binôme GIS HIT
Mission	Guider et commander son équipier binôme au sein du GIS HIT sous la responsabilité d'un chef de section. Assister une mission de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section et/ou chef de section GIS HIT
Niveau inférieur (N-1)	Equipier GIS HIT

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Statut vaccinal HIT (avant d'être déployé en mission à l'étranger) Age minimal 25 ans 2 ans d'expérience dans l'emploi de l'équipier GIS HIT
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier GIS HIT
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section GIS HIT
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) Compétences linguistiques en anglais

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Statut vaccinal HIT (avant d'être déployé en mission à l'étranger) Age minimal 25 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Disponible pour 2 missions sur les 10 dernières alertes ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe
Formations requises	CIC SAP I COM I HIT I Disaster Ready online course: Humanitarian Context, Systems, and Standards Course

	UN online course: BSAFE UN online course: Prevention of Sexual Exploitation and Abuse by UN Personnel UN online course: Prevention of Sexual Harassment and Abuse by United Nations Personnel - Working Harmoniously **<u>Tronc commun</u>** THW EGA (Einsatzgrundlagen Ausland) Ou EU-CPM CMI (Community Mechanisme Induction) Et COM I **<u>Spécialisation ICT</u>** ICT Emergency.lu deployment assistant course ETC induction course / ETC services (online) HIT ICT course **<u>Spécialisation HLS</u>** IHP base camp course Ou HIT base camp training **<u>Spécialisation IM</u>** EUCPM-OPM (Operational management course) **<u>Spécialisation Technical Epxert</u>** EUCPM-OPM (Operational management course) Ou EUCPM-TEC (technical expert course) Ou UNDAC induction course
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue SAP annuelle de 8 heures Formation continue spécifique HIT

Activités exercées	
Activités principales	Commander en tant que « Head of mission » pour les missions ne dépassant pas un binôme (en ce qui concerne la délégation luxembourgeoise). Réaliser une mission de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger.

Activités complémentaires	Néant

18.4 Chef de section HIT

Emploi	Chef de section GIS HIT
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS HIT. Assister une mission de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS HIT
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme GIS HIT

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Statut vaccinal HITAge minimal 30 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS HIT Avoir participé à au moins deux missions à l'étranger
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme GIS HIT
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de groupe GIS HIT
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) Compétences linguistiques en anglais

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Statut vaccinal HIT Age minimal 30 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Disponible pour 2 missions sur les 10 dernières alertes ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe
Formations requises	CIC SAP I HIT I Disaster Ready online course: Humanitarian Context, Systems, and Standards Course UN online course: BSAFE UN online course: Prevention of Sexual Exploitation and Abuse by UN Personnel

	UN online course: Prevention of Sexual Harassment and Abuse by United Nations Personnel - Working Harmoniously **<u>Tronc commun</u>** THW EGA (Einsatzgrundlagen Ausland) Ou EU-CPM CMI (Community Mechanisme Induction) et et COM I COM II - GIS **<u>Spécialisation ICT</u>** ICT Emergency.lu deployment assistant course ETC induction course / ETC services (online) HIT ICT course ETC coordination course **<u>Spécialisation HLS</u>** IHP base camp course Ou HIT base camp training IHP Field Management Training **<u>Spécialisation IM</u>** EUCPM-OPM (Operational management course) CND Ou HLC **<u>Spécialisation Technical Epxert</u>** EUCPM-OPM (Operational management course) Ou EUCPM-TEC (technical expert course) Ou UNDAC induction course
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue SAP annuelle de 8 heures Formation continue spécifique HIT 4 heures de formation continue COM annuelle

Activités exercées	
Activités principales	Commander en tant que « Head of mission » pour les missions à l'étranger.

	Réaliser une mission de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger. Exécuter les tâches confiées et rendre compte aux chef de groupe du HIT ou son adjoint. Conseiller le en tant qu'expert.
Activités complémentaires	

18.5 Chef de groupe HIT

Emploi	Chef de groupe (adj.) GIS HIT
Mission	Commander lors d'une intervention du GIS HIT. Réaliser une mission de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS HIT afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Directeur de la coordination opérationnelle
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section GIS HIT

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Statut vaccinal HIT Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section HIT
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section GIS HIT
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe HIT (pour Chef de groupe adjoint)
Autres conditions d'accès souhaitables	Avoir des capacités managériales / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) Compétences linguistiques en anglais

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Statut vaccinal HIT Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Disponible pour 2 missions sur les 10 dernières alertes ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe
Formations requises	CIC SAP I HIT I Disaster Ready online course: Humanitarian Context, Systems, and Standards Course

	UN online course: BSAFE UN online course: Prevention of Sexual Exploitation and Abuse by UN Personnel UN online course: Prevention of Sexual Harassment and Abuse by United Nations Personnel - Working Harmoniously **<u>Tronc commun</u>** THW EGA (Einsatzgrundlagen Ausland) Ou EU-CPM CMI (Community Mechanisme Induction) et et COM I COM II - GIS COM III - GIS **<u>Spécialisation ICT</u>** ICT Emergency.lu deployment assistant course ETC induction course / ETC services (online) HIT ICT course ETC coordination course **<u>Spécialisation HLS</u>** IHP base camp course Ou HIT base camp training IHP Field Management Training **<u>Spécialisation IM</u>** EUCPM-OPM (Operational management course) CND HLC OU UNDAC induction course **<u>Spécialisation Technical Epxert</u>** EUCPM-OPM (Operational management course) Ou EUCPM-TEC (technical expert course) Ou UNDAC induction course
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue SAP annuelle de 8 heures Formation continue spécifique HIT 8 heures de formation continue COM annuelle

Activités exercées	
Activités principales	Gérer le potentiel opérationnel journalier du HIT Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du HIT (recrutement, formation, aptitude médicale..) ainsi que la promotion du volontariat au sein du HIT Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au HIT Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le HIT Commander en tant que « Head of mission » pour les missions ne dépassant pas un peloton (en ce qui concerne la délégation luxembourgeoise). Réaliser une mission de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger. Assister une mission de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger sous l'accompagnement d'un chef de peloton/compagnie. Exécuter les tâches confiées et rendre compte au Directeur de la coordination opérationnelle. Guider, assister et coordonner les membres du HIT en intervention. Conseiller le en tant qu'expert.
Activités complémentaires	Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS HIT I-III (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence. Interventions sous le statut d'Expert dans le cadre de missions d'une organisation internationale.

19 GIS GATO

19.1 Equipier stagiaire GIS GATO

Emploi	Équipier stagiaire GIS GATO
Mission	Assister à des missions du GIS GATO sous la responsabilité d'un chef de binôme
Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme
Niveau inférieur (N-1)	néant
Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale Niveau B Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Équipier GIS GATO
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B/C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions. Emploi opérationnel Chef de binôme INCSA Porteur ARI
Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale Niveau B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence

	Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC GATO I
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS GATO
Activités exercées	
Activités principales	Participer aux interventions du GIS GATO. Préparer l'utilisation et le stockage du matériel d'intervention. Surveiller l'espace environnant. Assister le pilote à distance en tant qu'observateur.
Activités complémentaires	néant

19.2 Equipier GIS GATO

Emploi	Équiper GIS GATO
Mission	Assister à des missions du GIS GATO sous la responsabilité d'un chef de binôme.
Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GATO
Niveau inférieur (N-1)	Équipier stagiaire GIS GATO
Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale Niveau B Age minimal 20 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Équipier stagiaire GIS GATO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme GIS GATO
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B/C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions Certificat CEPT NOVICE ou HAREC (pour le volet « ICT ») Emploi opérationnel Chef de binôme INCSA Porteur ARI
Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 20 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I

	GATO I GATO II
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS GATO
Activités exercées	
Activités principales	Participer aux interventions du GIS GATO. Préparer l'utilisation et le stockage du matériel d'intervention. Surveiller l'espace environnant. Assister le pilote à distance en tant qu'observateur.
Activités complémentaires	néant

19.3 Chef de binôme GIS GATO

Emploi	Chef de binôme GIS GATO
Mission	Guider et commander son équipe au sein du GIS GATO sous la responsabilité d'un chef de section.
Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section
Niveau inférieur (N-1)	Équipier GIS GATO
Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 20 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Équipier GIS GATO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B/C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions Certificat CEPT NOVICE ou HAREC (pour le volet « ICT ») Emploi opérationnel Chef de binôme INCSA Porteur ARI
Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 20 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I

	GATO I GATO II GATO III COM I
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS GATO
Activités exercées	
Activités principales	Piloter l'équipement UAS/UGV. ("Pilot in Command", "PIC"). Préparation, configuration et opération des équipements CIS. Diriger l'équipe UAS, UGV ou CIS. Coordonner l'espace aérien ou terrestre partagé avec les autres UAS ou UGV.
Activités complémentaires	néant

19.4 Chef de section GIS GATO

Emploi	Chef de section GIS GATO
Mission	Commande seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS GATO
Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS GATO
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme GIS GATO
Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi chef de binôme GIS GATO
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section GIS GATO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de groupe GIS GATO
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B/C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions Certificat CEPT NOVICE ou HAREC (pour le volet « ICT ») Emploi opérationnel Chef de binôme INCSA Porteur ARI
Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC

	SAP I GATO I GATO II GATO III GATO IV COM I COM II (- GIS)
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS GATO
Activités exercées	
Activités principales	Exécuter les tâches confiées et rendre compte au chef de groupe du GIS GATO, son adjoint ou au COS. Guider, assister et coordonner les membres du GIS GATO en intervention. Coordonner l'espace aérien ou terrestre partagé avec les autres UAS ou UGV Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.
Activités complémentaires	Planifier, organiser et coordonner le déploiement et l'opération des équipements ICT. Surveiller l'état des équipements ICT pour la durée de l'intervention. Organiser et coordonner le support des systèmes. Représenter le GIS GATO lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du GIS GATO. Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GATO (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.

19.5 Chef de groupe GIS GATO

Emploi	Chef de groupe (adj.) GIS GATO
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie, un peloton GIS GATO lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS GATO afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.
Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section GIS GATO
Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section GIS GATO
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section GIS GATO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS GATO (pour Chef de groupe adjoint)
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B/C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions Certificat CEPT NOVICE ou HAREC (pour le volet « ICT ») Emploi opérationnel Chef de binôme INCSA Porteur ARI
Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration

	Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I GATO I GATO II GATO III GATO IV COM I COM II (– GIS) COM III (– GIS)
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS GATO
Activités exercées	
Activités principales	Gérer le potentiel opérationnel journalier du GATO Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du GATO (recrutement, formation, aptitude médicale…) ainsi que la promotion du volontariat au sein du GATO Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au GATO Soigner, en concertation avec les différentes directions du CGDIS, les relations avec les autorités nationales ou internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le GATO

	Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS. Guider, assister et coordonner les membres du GATO en intervention. Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.
Activités complémentaires	Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GATO I-IV (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.

20 Volet REA Encadrement jeunes-pompiers

20.1 Assistant jeunes-pompiers

Emploi	Moniteur-Assistant des jeunes pompiers
Mission	Aider à l'encadrement des jeunes pompiers du CIS en présence d'un moniteur-adjoint ou du chef d'unité des jeunes pompiers. Assister le moniteur-adjoint et/ou le chef d'unité dans ses tâches afin de garantir un bon encadrement des jeunes pompiers ainsi qu'une bonne préparation à leurs futures missions dans les services de secours.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Moniteur-adjoint des jeunes pompiers
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 16 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Moniteur-adjoint des jeunes pompiers
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Participation à au moins 25% des activités annuelles proposées dans le CIS dans l'encadrement des jeunes pompiers
Formations requises	CIC FIS I ou SAP I JSP 1 Formation conseillée: Brevet Animateur A ou équivalent
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du CIS Formation continue annuelle de 2 heures

Activités exercées	
Activités principales	Assister le moniteur-adjoint des jeunes pompiers et le chef d'unité dans ses tâches.

Activités complémentaires	

20.2 Moniteur-adjoint jeunes-pompiers

Emploi	Moniteur-adjoint des jeunes pompiers
Mission	Assurer l'encadrement des jeunes pompiers du CIS en autonomie. Assister le chef d'unité dans ses tâches afin de garantir un bon encadrement des jeunes pompiers ainsi qu'une bonne préparation à leurs futur missions dans les services de secours.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef d'unité jeunes pompiers
Niveau inférieur (N-1)	Moniteur-Assistant jeunes pompiers

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A pour l'équipier INCSA Aptitude médicale catégorie B pour l'équipier SAP Age minimal 18 ans Emploi d'équipier INCSA ou emploi d'équipier SAP
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier INCSA ou Equipier SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef d'unité des jeunes pompiers
Autres conditions d'accès souhaitables	Permis de conduire B

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A pour l'équipier INCSA Aptitude médicale catégorie B pour l'équipier SAP Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Participation à au moins 25% des activités annuelles proposées dans le CIS dans l'encadrement des jeunes pompiers
Formations requises	Formation équipier SAP ou INCSA JSP 1 JSP 2 Brevet Animateur B ou équivalent
Formation(s) continue(s)	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures

	Pour équipiers INCSA : 4 heures de formation continue INCSA annuelle Maintien des acquis au niveau du CIS Formation continue annuelle de 2 heures

Activités exercées	
Activités principales	Garantir l'encadrement des jeunes pompiers en autonomie Assister le chef d'unité des jeunes pompiers dans ses tâches
Activités complémentaires	

20.3 Chef d'unité-Moniteur jeunes-pompiers

Emploi	Chef d'unité - Moniteur des jeunes pompiers
Mission	Garantir un bon encadrement des jeunes pompiers ainsi qu'une bonne préparation à leurs futures missions dans les services de secours. Assister le chef de CIS dans l'organisation de l'encadrement de la section des jeunes pompiers.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de CIS
Niveau inférieur (N-1)	Moniteur-adjoint jeunes pompiers

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A pour l'équipier INCSA Aptitude médicale catégorie B pour l'équipier SAP Age minimal 21 ans 2 ans d'expérience dans l'emploi d'équipier INCSA ou SAP
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier INCSA ou Equipier SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de CIS
Autres conditions d'accès souhaitables	Permis conduire B

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A pour l'équipier INCSA Aptitude médicale catégorie B pour l'équipier SAP Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Participation à au moins 50% des activités annuelles proposées dans le CIS dans l'encadrement des jeunes pompiers
Formations requises	Formation équipier SAP ou INCSA JSP 1 JSP 2 JSP 3 Brevet Animateur B ou équivalent

Formation(s) continue(s)	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures 4 heures de formation continue INCSA annuelle Maintien des acquis au niveau du CIS Formation continue de 8 heures tous les deux ans

Activités exercées	
Activités principales	Accompagner/Assister le moniteur-assistant dans ses tâches. Organiser l'encadrement des jeunes pompiers. Organiser et garantir la préparation des jeunes pompiers à leurs missions futures. Instruire les jeunes pompiers dans les matières des Cours FIS I.1 et FIS I.2. ainsi que le volet premiers secours
Activités complémentaires	Instruire des cours de premiers secours

21 Suivi des modifications

21.1 Version 1.0 du 28 juin 2018

Version initiale des référentiels emploi et activités des volets :

- Secours à personnes (SAP)
- Incendie/Sauvetage (INCSA)
- Commandement (COM)
- CSU 112 (CSU)

21.2 Version 2.0 du 26 juillet 2018

Rajoute des référentiels emploi et activités du volet :

- Instruction (INS)

21.3 Version 3.0 du 18 juin 2020

Rajoute du préambule expliquant certaines spécificités des REA

Rajoute des référentiels emploi et activités des volets groupes d'interventions spécialisés:

- Centre de Soutien Logistique (CSL)
- Cynotechnique (CNYO)
- Appui à la Coordination Opérationnelle (GACO)
- Recherche et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP)
- Sauvetage Animalier (GSAN)
- Sauvetage Aquatique (GSAQ)
- Support Psychologique (GSP)
- Humanitarian Intervention Team (HIT)

Rajoute des référentiels emploi et activités des volets médical et santé:

- Médical et de la Santé (DMS)
- Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)

Rajoute des référentiels emploi et activités du volet managérial

Mise à jour au niveau des conditions d'aptitude médical pour l'ensemble des référentiels emploi et activités suite à l'adoption de la nouvelle catégorisation des aptitudes médicales

21.1 Version 4.0 du 16 juillet 2020

Rajoute des référentiels emploi et activités du volet :

- Encadrement jeunes-pompiers

21.2 Version 5.0 du 19 novembre 2020

Rajoute des référentiels emploi et activités du volet :

- GIS GATO

21.3 Version 6.0 du 11 février 2021

Modifications apportées au règlement interne suite à la création du « GATO »

(nouvelles catégories d'examens médicaux)

21.4 Version 7.0 du 24 février 2022

Rajoute Volet 1.6 Modalités d'application spécifiques des REA, dispositions communes PV et PP

Rajoute Volet 1.7 Modalités d'application spécifiques des REA, dispositions pompiers volontaires

Rajoute Volet 1.8 Modalités d'application spécifiques des REA, dispositions pompiers professionnels

Mise à jour du Volet 6 REA médical et santé (DMS)

- Adaptation Officier santé en Officier santé CSU et Officier santé SSI
- Rajoute REA Médecin vétérinaire pompier

Mise à jour Volet 8 REA managérial :

- 8.1 Adaptation REA Chef d'équipe, renvoi vers description de fonction en vigueur
- 8.2.1. Chef d'unité formation, remplacement condition ISAP II par ISAP I

Mise à jour du Volet 9 REA Instruction (INS)

Mise à jour du Volet 12 REA GIS CYNO :

- Rajoute tronc commun CYNO II et CYNO III
- Adaptation CYNO II en CYNO II-assistant et CYNO II-conducteur de chien

Mise à jour du Volet 12 REA GIS GACO :

- Rajoute GACO IV pour les niveaux Chef de section et Chef de groupe (adj.)

Mise à jour du Volet 13 REA GIS GRIMP

- Remplacement des formations « DLK /TMF » par la formation « DLK / TMF-Lehrgang A »
- Fusion des deux cours « ABSTUSI I » et « ABSTUSI II » en ABSTUSI

Mise à jour du Volet 15 GIS GSAQ :

- Remplacement du permis fluvial par conduite d'embarcation NAV 1

Mise à jour du Volet 16 GIS GSP :

- Suppression PSNV-1 et PSNV-2 (intégration du contenue dans les formations GSP II et GSP III respectivement)
- Rajoute GSP IV pour les niveaux Chef de section et Chef de groupe (adj.)

Rajoute Volet 17 REA GIS CBRN

Mise à jour du Volet 18 REA HIT

Mise à jour du Volet 20 REA Encadrement jeunes-pompiers

- Correction des formations JP 1-3 en JSP 1-3